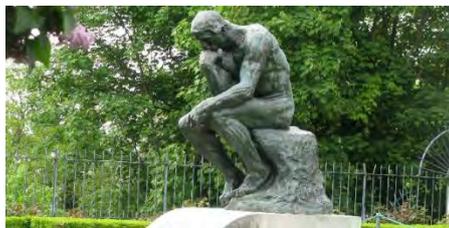


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



N° 167

Septembre 2024



Le château de Bellevue du côté des jardins au XVIII^e siècle
Simon Brouard - *plume et aquarelle*



Sommaire

- 3 **Éditorial** - *Christian Mitjavile*
- 4 **Bellevue, un centre-ville menacé** - *Pierre Mougin*
- 9 **ONERA : quelle concertation pour quel projet ?** *Marie-Hélène Debart*
- 15 **Remarques du CSSM sur le projet de PLUi**
- 18 **L'héliport Valérie André, Paris-Issy-les-Moulineaux, en pleine mutation**
- *Michel Riottot*
- 23 **Meudon et la collection Courtois** - *Jean-Michel Lebreton*
- 30 **Exposition Constant Pape** - *Marie-Hélène Debart*
- 31 **Marielle Le Louarn, la joie de sculpter¹** - *Marielle Le Louarn*
- 34 **Les pommes d'or du Soleil²** - *Nicole Meyer-Vernet*
- 37 **Regards sur ...** *Jean-Michel Lebreton*
- 38 **La sortie de secours du tunnel du RER-C** - *Jean-Baptiste Delaporte*
- 39 **Le billet d'humeur d'Honoré de Meudon** - *Bernard Chemin*

Directeur de la publication : Christian Mitjavile

Rédaction en chef, maquette et mise en page : Nicole Meyer-Vernet

Comité de rédaction : Marie-Rose Frichet Ramarao, Nicole Meyer-Vernet, Michel Riottot et Yves Terrien

Les opinions exprimées sont celles des auteurs des articles. Toute reproduction est soumise à autorisation préalable.

L'adhésion permet de recevoir gratuitement la revue semestrielle.

Crédits photo : © Tous droits réservés.

Bandeau de couverture : « *Le Penseur* », jardin de la villa des Briants à Meudon © Musée Rodin ; la grande coupole de l'Observatoire © Joël Cuénot ; Immeubles Pouillon à Meudon-la-Forêt © Pierre Sabatier.

Couverture : *Vue du château de Bellevue du côté des jardins et de Paris en arrière-plan*, Simon Brouard, vers 1750 - Conservé au château de Versailles © GrandPalaisRmn (Château de Versailles)/Gérard Blot.

Quatrième de couverture : d'après un bulletin de l'ancien Syndicat d'initiative de Meudon-Bellevue.

¹ Cet article est le 7e sur les sculpteurs contemporains à Meudon (n^{os} 156, 159, 161, 163, 164, 165, 167).

² L'Observatoire restera le seul site meudonnais accueillant des laboratoires scientifiques (c.f. n^{os} 119-120, 121-122, 152-153, 164, 165), après le départ de ceux du CNRS et de l'ONERA.

ÉDITORIAL

Plus que jamais, notre comité fait face à des enjeux cruciaux pour la préservation du patrimoine meudonnais.

Concernant le CNRS, alors que le chantier des promoteurs est en cours, chacun se rend compte de la nécessité d'améliorer ce projet pour mieux l'intégrer dans le site remarquable de Bellevue. La mobilisation massive montrée par les Meudonnais, en appui du CSSM, peut y contribuer.

Tel n'est pas le cas pour le projet prévu sur les terrains de l'ONERA situés près du bassin de Chalais, en lisière de la forêt et en bordure du quartier de Val-Fleury. Peu de Meudonnais ont eu l'occasion de visiter ce site merveilleux. Malgré la concertation en cours, il est encore difficile de mobiliser les habitants sur l'impact très négatif de l'implantation de plusieurs centaines de logements pour cet environnement exceptionnel, comme pour la vie quotidienne dans les quartiers du Centre.

Au-delà de ces deux éléments majeurs, il nous faut lutter en permanence contre l'enlaidissement progressif et insidieux de notre environnement, sous forme notamment de panneaux d'affichage de publicités ou de mobiliers urbains incohérents. La gare de Meudon centre en est un exemple significatif : à l'origine charmant, ce lieu est dégradé de plus en plus par l'implantation de différents appendices hétéroclites dont l'utilité ne justifie aucunement la laideur.

À long terme, la stratégie des pouvoirs publics est également source de vive inquiétude : le projet de PLUi de GPSO, ("Plan Local d'Urbanisme intercommunal"), document volumineux, technocratique et pavé de bonnes intentions, constitue un risque majeur pour nos sites. En effet, ce projet prévoit un rythme soutenu de constructions massives au cours des prochaines années (1 650 logements par an pour GPSO) alors qu'il y a de moins en moins de réserves foncières dans la zone et que les prévisions démographiques ne justifient pas de densifier ainsi le cœur de la région Île-de-France.

En outre, le projet ne distingue pas clairement les coteaux de Meudon, Ville-d'Avray, Sèvres et Chaville, qui risquent d'être traités comme une zone urbaine dense à l'égal de Boulogne, Issy ou Vanves). À terme, c'est donc toute une partie des Hauts-de-Seine encore attrayante et verdoyante qui pourrait être sacrifiée à une urbanisation massive, inutile et dépassée.

Christian Mitjavile
Président du CSSM

Bellevue, un centre-ville menacé

Pour la communauté, les sociétés ont toujours exprimé le besoin de donner du sens au cadre bâti. Si l'aspect esthétique en est la première manifestation, on ne doit pas occulter le volet social et économique qui fait passer la préoccupation du bien commun avant celui de l'intérêt privé. Dans un passé encore récent, cette architecture « sans architectes » faite de modestie et d'absence de domination pour atteindre un parfait équilibre, nous pouvons encore en découvrir quelques exemples qui ne cessent de nous séduire.

À partir de la Renaissance naît une autre pratique : les architectes vont œuvrer pour un maître d'ouvrage unique qui exigera d'eux de mettre leur génie au service de l'œuvre, d'en faire le miroir de leur puissance politique et financière. Cette pratique d'une architecture tournée vers elle-même a fait florès à compter du 17^e siècle, effaçant progressivement les traces de cette architecture née d'une pensée collective, sauf dans quelques sites péri-urbains dont celui de Bellevue fait partie.

Le Château de Bellevue

En 1746 Mme de Pompadour, séduite par la beauté du panorama, va exiger de ses architectes d'exercer leur talent à *contraindre la Nature à céder aux efforts de l'Art*, sur un sol ne présentant que des difficultés presque insurmontables. À flanc de coteau, ancré dans la pente, le château, les terrasses et les jardins seront réalisés en deux ans (1748-1750).



Vue du château de Bellevue, prise de la Glacière.

Louis-Nicolas de Lespinasse (1734-1808), gravé par Masquetier vers 1770 © MAHM

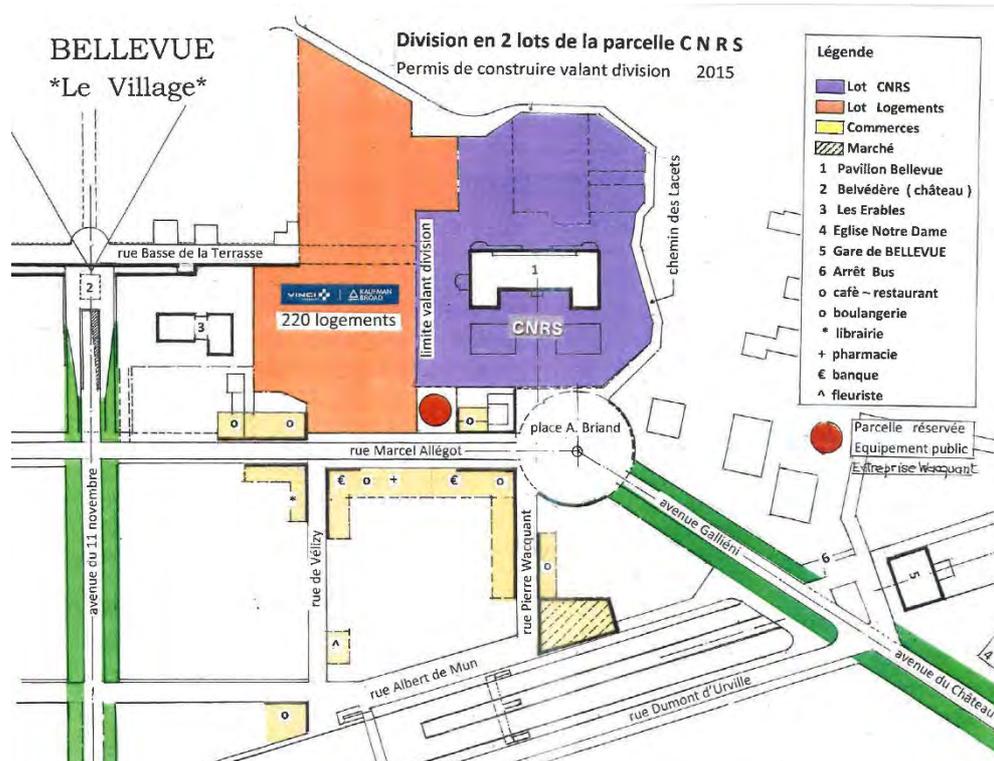
La création du site de Bellevue

À partir de ce geste fondateur va progressivement s'inscrire, en partie haute sur le plateau, une trame orthogonale découpant des îlots de surface sensiblement équivalents. Sur ce canevas, en bordure de voie, va s'édifier un bâti en ordre continu de trois à quatre niveaux avec combles.

1846. À l'arrivée du Chemin de fer, Bellevue connaît un nouvel essor. En extrémité nord de la Grande Perspective de l'Avenue du Château s'édifie un établissement d'hydrothérapie, détruit en 1881. Puis, par l'architecte Henry Martinet, un hôtel de luxe, « Le Pavillon Bellevue ». La conception du bâtiment, des terrasses et des jardins s'inscrit dans la topographie du site modelé au 18^e siècle.

Le Centre National de la Recherche Scientifique

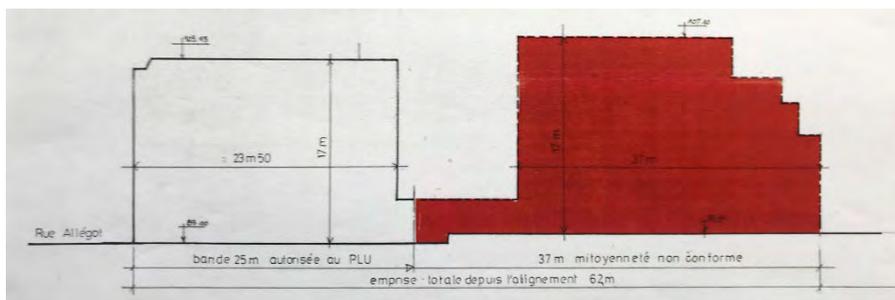
C'est en 1930 que le CNRS s'installe au Pavillon Bellevue. Il développe son activité de recherche en édifiant dans la partie nord du terrain des halles industrielles, sans autre préoccupation que leur efficacité. Sans minorer les réactions des riverains, cette enclave importante - cette « forteresse » - ne porte pas préjudice au développement du quartier, même quand à partir des années 1990, un secteur important de la recherche est transféré sur d'autres sites.



La restructuration du CNRS et la création de 220 logements

C'est en 2010 que cette opération d'envergure est mise à l'étude. Lors des réunions de concertation avant dépôt du permis de construire valant division (PCVD), le président du CSSM Bernard Chemin s'inquiète de la dispense accordée de toute étude d'impact pour une opération de cette importance, du peu d'espaces publics envisagés, de la disparition de la liaison piétonne entre la rue Basse de la Terrasse et la rue Marcel Allégot et de l'absence de tout réaménagement de la voirie. En conclusion, l'abandon de tous ces préalables ne peut conduire qu'à faire prévaloir les considérations de rentabilité financières propres à tout promoteur sur les attentes des habitants du quartier de Bellevue. Aucune de ces préoccupations n'est prise en compte dans le permis de construire délivré en 2015.

2023. Ouverture du chantier Vinci- Kauffmann & Broad : une opération immobilière que tous les Meudonnais pensaient abandonnée. Mais dès l'annonce de cette ouverture, quelques jours avant la fin de la validité du permis, à la surprise générale, le CNRS se retire de l'opération : succède une période de flottement. Il faut attendre la réunion en Préfecture de juin 2023 pour mettre fin au suspense : le CNRS confirme son retrait de l'opération et présente un projet de Centre de médiation scientifique sans rapport avec le projet initial. Ce PATRATAS fait naître un immense espoir : nous attendons avec impatience l'ouverture d'une nouvelle concertation pour échapper au scénario catastrophe et mettre un terme à ce projet.



Plan du mur mitoyen aveugle de 18 m de hauteur sur 60 m de long prévu.

Les promoteurs refusent tout dialogue, restent arc-boutés au permis de construire accordé et lancent les travaux de démolition.

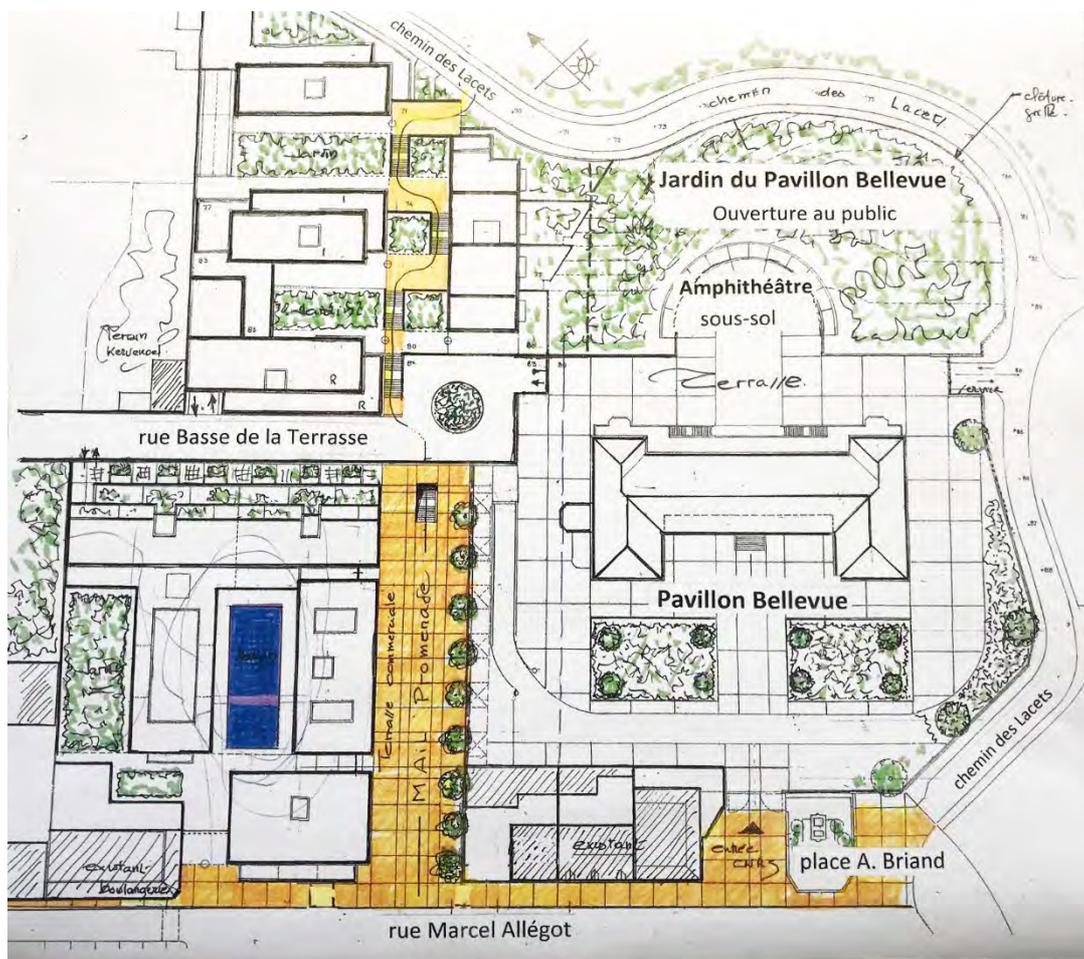
Le CSSM adresse alors une demande d'arrêt suspension des travaux au maire fin 2023, sans succès. Désormais une course de vitesse s'engage entre l'action en justice conduite par le CSSM et l'avancement des travaux. Le CSSM développe l'argument suivant : l'avantage que ce PCVD octroie aux promoteurs et au CNRS, du fait du renoncement de ce dernier, perd sa *valeur ajoutée* à des permis séparés et *de facto* perd sa validité. Le projet de construction des logements doit être repris et mis en conformité avec les règles du PLU au droit de la mitoyenneté avec la parcelle restant propriété du CNRS. Il s'ensuit de nombreux échanges avec les juristes sans pour autant parvenir à convaincre le CSSM d'abandonner la partie.

Février 2024. Le choc : découverte par les Meudonnais du panorama sur Paris depuis la rue Marcel Allégot.

Vue sur Paris depuis la rue Marcel Allégot, 27 février 2024 (Photo N. Meyer-Vernet)



En mars 2024, le CSSM engage une procédure juridique d'urgence, un référé suspension.



Une étude alternative : plan à hauteur du piéton présenté le 3 avril 2024 aux Érables en présence du maire et du directeur de l'Urbanisme

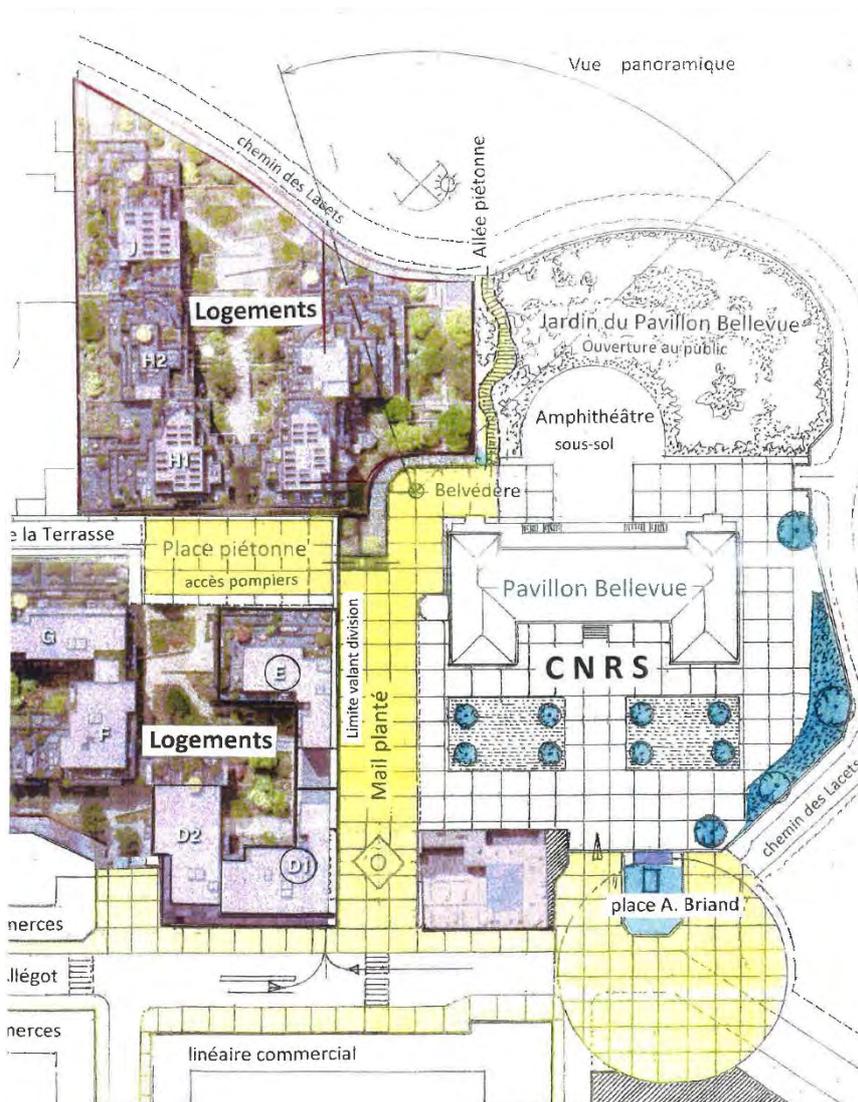
Depuis janvier 2024 le CSSM n'est pas resté inactif : un groupe de travail s'est investi dans la recherche d'une solution alternative anticipant la décision de justice pour démontrer que, sur la parcelle, un programme de logements sensiblement équivalent n'est pas incompatible avec la création d'un espace public aménagé en mail planté, permettant d'accéder librement depuis la rue Marcel Allégot à la rue Basse de la Terrasse et au chemin des Lacets - cheminement piéton souhaité de longue date par les Meudonnais.

Dénommée **plan B** (article du Parisien du 22 mai 2024), cette étude de faisabilité, conforme à l'esprit de la Loi de 1977 sur l'architecture, est présentée le **3 avril 2024** lors d'une réunion publique aux Érables en présence du maire et du directeur de l'urbanisme. Elle vise tout à la fois au bien-être et au bien-vivre collectif en enrichissant l'espace public. Elle s'attache également à la préservation du site en mettant en valeur le Pavillon Bellevue et à l'impact social et économique du projet en tant que porteur d'avenir pour le centre de Bellevue, en ménageant des possibilités d'extension des activités en rez-de-chaussée des immeubles en bordure de la rue Marcel Allégot et du mail planté.

Avril 2024 : rejet du recours contentieux.

Notre avocat nous déclare que le rejet est basé sur des arguments spécieux. Le CSSM, avec l'appui des associations Environnement Île-de-France et Vivre à Meudon, décide alors de poursuivre l'action contentieuse et se pourvoit en cassation auprès du Conseil d'État début mai 2024 (cette dernière procédure n'est toujours pas tranchée au moment de la rédaction de cet article).

Esquisse d'une proposition - Plan à hauteur du piéton



Après la réunion publique du 3 avril, les risques de dégradation du site et l'absence de toute extension de l'activité commerciale n'échappent pas au maire. Lors d'une nouvelle réunion publique aux Érables le 18 juin, le directeur du service d'urbanisme présente une esquisse qui peut servir de base à une nouvelle réflexion sur le développement du quartier, en élargissant le périmètre de l'étude en y intégrant le terrain Wacquant et le domaine du CNRS. Après cet exposé, le CSSM est invité à se joindre à cette recherche.

Sous peine de décevoir ses adhérents et les Meudonnais lui ayant apporté leur soutien, le CSSM ne doit pas abandonner son action : puisque l'on nous invite à poursuivre la réflexion, quelle solution raisonnable serait alors susceptible d'aboutir à un consensus entre les parties pour mettre un terme aux actions contentieuses ?

Notons que cette proposition, comme celle présentée par le directeur de l'Urbanisme le 18 juin, est intimement liée à deux conditions préalables :

- l'achat par la Mairie de la parcelle occupée actuellement par l'entreprise Wacquant et desservie par la rue Marcel Allégot ;

- l'abandon par le CNRS de tout projet de construction en limite nord-ouest de la parcelle, sur une bande de terrain en prolongement de la parcelle Wacquant jusqu'à la terrasse du Pavillon Bellevue.

Cette surface ainsi libérée, *non-aedificandi*, devient l'élément majeur de l'enrichissement de l'espace urbain attendu par les Meudonnais : un espace ouvert au public qui répond à toutes les préoccupations exprimées. Ce nouveau paysage, aménagé en mail planté, cet îlot de verdure, apporte non seulement une réponse au confort des usagers mais aussi la liaison piétonne tant souhaitée par les résidents depuis le centre jusqu'au Chemin des Lacets et aux transports en commun.

Dans ce nouveau contexte, le programme de logements de Vinci-Kauffmann & Broad peut être intégralement conservé sous réserve que certaines adaptations soient prises en compte dans l'organisation des volumes projetés. L'aménagement des logements inscrits dans le volume du bâtiment E, qui était en situation « illégale » dans le PCVD, doit être repensé en bâtiment libéré sur ses quatre faces pour faire oublier la présence du sinistre *mur aveugle* face au Pavillon Bellevue. De même, la distribution intérieure des deux immeubles sur la rue Marcel Allégot doit, elle aussi, être revue pour que leurs rez-de-chaussée en façade sud soient réaffectés à des locaux à vocation commerciale, en lieu et place des espaces de service tels que prévus dans le projet actuel (un transformateur et les halls de deux cages d'escalier). Enfin, aucun aménagement de voirie n'étant envisagé dans ce secteur déjà très fréquenté, il est fortement recommandé de limiter l'accès aux parkings souterrains par une rampe à sens unique, la sortie étant reportée sur la rue Basse de la Terrasse.

Cette proposition implique un engagement de tous les participants, animés d'un même souhait : parvenir à un consensus pour déboucher sur une solution plus respectueuse des préoccupations actuelles. N'oublions pas que tout espace urbain exige un centre, où aller, d'où revenir, un lieu complet par rapport à quoi se diriger ou se retirer, en un mot s'inventer. Meudon a la chance d'être doté de ces petites centralités où se concentrent ces valeurs d'urbanité. Offrons à celui de Bellevue toutes les chances de les renforcer.

Je cite pour conclure, mon ami Michel Jantzen qui écrit dans le bulletin n°165 du CSSM : *la voix associative est un relais utile à tous. Elle peut orienter ou susciter des décisions propres à sauvegarder le bien commun.* C'est dans cet état d'esprit constructif que le CSSM poursuit son action. En espérant que l'avenir proche montrera l'efficacité de cette méthode et qu'un dialogue ouvert entre tous les acteurs débouchera sur une solution valorisante pour le centre de Bellevue, encore dénommé par beaucoup d'anciens Meudonnais « le Village ».

Pierre Mougin

ONERA : quelle concertation pour quel projet ?

Le projet d'aménagement des terrains de l'ONERA, censé quitter le site de Meudon en 2027, commence à dessiner ses contours. La société Grand Paris aménagement (GPA), opérateur choisi par la ville de Meudon et GPSO, a organisé au premier semestre de 2024 une concertation avec les habitants sous forme d'ateliers, après avoir édité une brochure de présentation « *Chalais Meudon, un site à découvrir et à réinventer* ». Une réunion publique de restitution est prévue le 7 octobre 2024.

Redécouverte, réinvention, concertation, les mots sont plaisants, ils évoquent la discussion autant que le renouveau et devraient nous rendre optimistes. Mais attention : la « réinvention » annoncée par GPA va prendre la forme d'une zone d'aménagement concerté - une ZAC - et ces mots sonnent moins doucement à nos oreilles. C'est donc la vigilance qui s'impose malgré les apaisements prodigués, car il ne s'agit pas seulement d'une rénovation mais de la création intégrale d'un quartier. Et cette opération concerne un site historique, non pas un quartier de gare ou une friche industrielle, qui sont les terrains plus habituels des opérations de GPA.

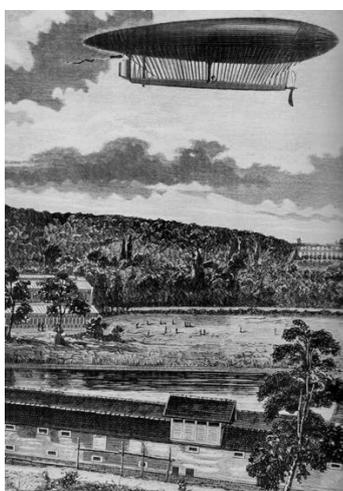
Une concertation préalable à cette opération a été organisée : en effet, aux termes de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, la concertation avec « *les habitants, les associations locales, les personnes concernées* » est obligatoire lors de la création d'une ZAC. Le Comité de sauvegarde des sites de Meudon a été représenté à chaque réunion de cette concertation.

Force est de constater les deux limites de cet exercice : le site reste largement méconnu du public et la concertation a très peu porté sur le contenu du projet. Le CSSM a rappelé qu'il ne s'opposait naturellement pas au réaménagement du site, mais qu'il restait très attaché à sa protection.

L'histoire du site s'est en partie effacée

Ce sont plusieurs siècles qui ont laissé leur empreinte dans ce site, qui occupe une parcelle des anciens jardins bas du domaine royal de Meudon. La brochure de GPA intitulée « *Chalais-Meudon* », s'incline d'ailleurs devant cette richesse historique du site : « *Peu de lieux ont autant à raconter (...) Ici de grands hommes ont façonné le paysage, quand d'autres ont défié l'impossible en conquérant les airs* ».

Mais cette histoire est largement méconnue, y compris par les riverains du site. Qui aujourd'hui se souvient encore que le mot de « *Vertugadins* » désignait aussi sous l'ancien régime les prairies en étage dessinées par André Le Nôtre sur les collines qui mènent de Meudon à Clamart ?



Qui se souvient des noms des réalisateurs du premier ballon d'observation « *l'Entreprenant* » qui a décollé en 1794 du domaine royal de Meudon ?

Le dirigeable La France au-dessus de Chalais-Meudon (MAE)

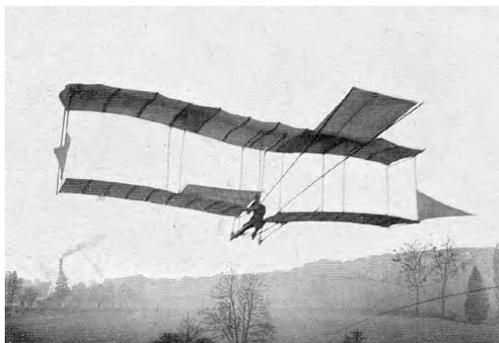


La construction des ballons dans le Hall AT de Chalais-Meudon. (Lettre 3AF n°30, 2018)

Qui sait que l'on peut encore reconnaître au fond du domaine le mur du haras du duc d'Angoulême ?

Qui peut deviner que la maison du haut de la rue des Vertugadins abritait les bureaux du colonel Charles Renard, directeur du centre d'essais Aéronautiques de Chalais, concepteur des premiers vols de dirigeables ?

Moulinet dynamométrique dit « de Renard » (mesure de la puissance des moteurs, du rendement des hélices) dans le Hangar AK de Meudon [MAE]. (Lettre 3AF n°28, 2017)



Qui sait encore que le capitaine Ferdinand Ferber a réalisé derrière ces murs le premier vol européen d'avion à moteur en 1903 ?

Le Ferber n° 5 à Meudon le 12 décembre 1904 (lettre 3AF n°28, 2017)

Qui imaginerait que l'allée Caquot, au sein du site de l'ONERA, porte le nom d'un des plus brillants ingénieurs du début du XXe siècle, qui a consacré sa vie au génie civil et à l'aviation ? C'est derrière ces murs que l'aviation française est née, mais curieusement, à quelques mètres de là, on ne connaît plus les noms de ces précurseurs. Ce sont pourtant ces hommes, tellement en avance sur leur époque, qui ont cherché, construit, échoué puis réussi, des années durant, et qui ont permis l'avènement de pionniers de l'aviation, aujourd'hui plus célèbres qu'eux. Il leur est rendu hommage ailleurs, dans d'autres villes qu'ils ont pu traverser ou dans leurs régions natales. Le musée de l'Air, créé par Albert Caquot, ayant déménagé du parc de Chalais au Bourget en 1981 dans l'indifférence générale, on ne connaît aujourd'hui - au mieux - que l'existence de la Grande Soufflerie, la plus grande au monde lors de sa construction en 1932, désaffectée depuis 1976, classée monument historique en 2000 ...

La configuration du site est méconnue

Les ateliers de concertation ont permis de mesurer la méconnaissance par les Meudonnais du site de l'ONERA. La plupart des participants aux tables rondes disaient ne pas du tout le connaître, ce qui s'explique aisément. Ce site est éloigné du centre-ville, retranché derrière des murs et des pancartes indiquant l'interdiction d'entrer dans une « zone à régime restrictif ». Depuis le départ du musée de l'Air il y a plus de quarante ans, le public n'accède plus aux terrains de l'ONERA.

Au cours des visites organisées au premier semestre de cette année sous l'égide de GPA, quelques dizaines de Meudonnais ont pu enfin découvrir ce site, qui n'est pas l'austère terrain militaire que les panneaux affichés sur son mur d'enceinte pourraient laisser imaginer. Ils ont découvert un lieu d'exception, un vallon choisi à la fin du XIXe siècle par les précurseurs de l'aviation pour son amplitude et son dénivelé. C'était évidemment près d'un siècle avant que le parc de Chalais ne commence à être découpé, avec la construction du lycée Rabelais en 1967, puis, 55 ans plus tard, l'attribution de l'exploitation du Hangar Y et du bassin de Chalais à la société Art Explora. Entre ces deux enclaves, on retrouve dans le site de l'ONERA l'ancienne majesté du parc de Chalais : il y a là douze hectares d'une nature intacte, mais aussi des bâtiments hérités de l'histoire de l'aviation, le



tout fondu dans une harmonie qui s'impose aux visiteurs. Ce lieu est unique, voire même « magique » ont reconnu certains...

La concertation est restée très limitée

La loi n'impose aucune forme particulière à la concertation, mais celle-ci doit être de nature à éclairer les habitants sur les avantages et inconvénients d'un projet. En l'occurrence, alors qu'on ne leur annonce rien moins qu'un nouveau quartier, les Meudonnais doivent pouvoir donner un avis sur la transformation d'un domaine aussi emblématique. Après une première présentation publique très générale le 14 novembre 2023, ils ont pu donner un avis en ligne sur le site de « Chalais-Meudon » - tout en n'ayant pas accès aux autres contributions que la leur. Parallèlement, trois ateliers de discussion ont été ouverts entre janvier et avril 2024, avant une réunion de restitution prévue le 17 juin, et reportée au 7 octobre prochain en raison des élections législatives anticipées. Ces ateliers, organisés sous forme de tables rondes, ont été limités à soixante participants - dont plusieurs ont été présents à chaque session : on peut donc considérer que 150 personnes environ ont été consultées à travers ces réunions sur un projet qui concerne potentiellement plusieurs milliers de riverains¹, et plus largement les 46 000 Meudonnais.

Le projet est resté largement inconnu

La concertation, encadrée par un cabinet de conseil, a porté sur des thèmes préétablis : les voies d'accès, puis les équipements publics, enfin les formes urbaines. Au cours de ces ateliers, les premières questions ont spontanément porté sur le contenu même du projet : il a été constamment répondu que rien n'était connu, même si le protocole signé en mars 2023 entre la ville de Meudon, GPSO et GPA mentionnait la construction de logements, de commerces, d'une école, d'un hôtel et d'équipements publics.

Ces informations détaillées n'ont pas été reprises dans les ateliers. Au nom d'une « co-construction » du projet avec les habitants, au cours des deux premières séances, les participants ont été invités à exprimer leurs préférences pour les mobilités et les espaces publics. Sans surprise, la grande majorité a voté pour des pistes cyclables, des espaces de rencontre, des jardins partagés. Le projet de faire rejaillir le ru d'Arthelon en bas de la rue des Vertugadins a naturellement été bien accueilli.

Mais l'utopie a brusquement pris fin le 26 avril : dès le début de cette dernière séance de concertation les services de l'État ont annoncé la construction de 600 logements ... Passé l'effet de surprise de l'assistance, les participants ont cette fois été invités à répartir les centaines de logements prévus sur des maquettes, comme des hôtels au Monopoly. Aucune des tables rondes participantes n'est parvenue au chiffre de 600, ni même à 500 ou 400, ce volume impliquant des constructions allant bien au-delà de la rénovation des bâtiments existants et empiétant de toute évidence sur le cadre naturel. La réticence du public devant ce programme immobilier massif² ne s'est pas dissipée au cours des deux heures de discussion. Des applaudissements ont même salué à plusieurs reprises les prises de parole hostiles à la densification du site.

En effet, la construction de 600 logements représenterait 20 blocs d'immeubles de trois étages, ou 15 blocs de quatre étages. Dans un cas comme dans l'autre, les atteintes au paysage et à la nature seraient évidentes, sans compter les parkings nécessaires aux centaines de voitures et la circulation induite dans les rues avoisinantes. La construction évoquée d'un groupe scolaire, justifiée par le nombre de logements, renforcerait évidemment cette circulation, cela alors que deux voitures ont

¹ La brochure évoque également une concertation spécifique des riverains, qui n'a pas été organisée au moment où ces lignes sont écrites.

² Le conseiller municipal présent a fait part de sa réticence devant le chiffre de 600 logements, évoquant plutôt un chiffre moindre et une plus grande mixité avec des activités.

peine à se croiser dans les rues du quartier. Qu'à cela ne tienne : on nous parle de nouvelles entrées, de nouveaux carrefours, d'élargissement des voies ... C'est donc une transformation intégrale du quartier qui est envisagée étape par étape, mais qui n'est encore qu'esquissée au cours de la concertation, traitée comme une hypothèse parmi d'autres. Or cette transformation ruinerait de toute évidence le charme de ce quartier de Fleury, dont les habitants n'ont d'autre ambition que le calme des petites rues en étoile, balayées par le souffle des grands arbres du parc de Chalais.

La justification du projet doit être clarifiée

Une phrase de la brochure de GPA doit nous éclairer – ou nous alerter. Après avoir longuement rendu hommage au caractère du lieu, on nous annonce : « à nous d'imaginer pour ce site de nouveaux possibles ancrés dans leur époque ». Il y a dans cette phrase un peu plus qu'un slogan.

Ces fameux « possibles » nous renvoient à la réalité, et celle-ci est avant tout budgétaire. En effet le déménagement de l'ONERA à Saclay, chiffré selon les sources à 60, 100 ou 130 millions d'euros, devra être financé au moins en partie par la vente des terrains de Meudon, et ceux-ci devront donc être « valorisés ». C'est bien ce qui se dessine aux dernières pages de la brochure, lorsqu'on parle d'un « projet économiquement viable, fondé sur des recettes issues de la cession des futurs terrains pour accueillir des logements, activités et équipements publics et financer les futurs équipements ».

Ces dernières pages nous ramènent à la justification de cet aménagement, dont il n'est nullement question dans la concertation : la cession des terrains de l'ONERA doit permettre au ministère de la Défense de financer le déménagement de l'établissement à Saclay. Le budget de l'État n'y suffira pas, et ni la ville de Meudon, ni GPSO ne participeront financièrement au réaménagement du site, comme le précise le protocole de mars 2023. La valorisation des terrains, aménagés puis revendus par GPA, devra donc permettre de prendre en charge non seulement les futurs équipements du site mais aussi l'installation de l'ONERA à Saclay. Aucun démenti n'a été apporté pour l'instant à cette hypothèse, qui pèse lourdement sur le projet d'aménagement.

Attardons-nous aussi sur la mention « ancrés dans leur époque ». En 2024, cet ancrage devrait être une absolue priorité donnée à la lutte contre le changement climatique : on ne sache pas qu'elle épargne à l'avenir l'Île-de-France, ni le département des Hauts-de-Seine, ni la ville de Meudon. Nous rappelle-t-on assez et en chaque occasion les devoirs de chacun vis-à-vis de la planète ... Il devrait donc être évident et urgent de protéger avec un soin scrupuleux le patrimoine naturel du site : outre sa cinquantaine d'espèces d'arbres, qu'ils soient ou non remarquables, il comporte à sa lisière une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), et il constitue au total un formidable poumon vert pour la ville, le département et la région. La concession voisine du Hangar Y a déjà été largement déboisée il y a deux ans, en l'absence de toute étude d'impact préalable, ce qui rend encore plus cruciale la protection de ce patrimoine vert des terrains de l'ONERA.



*En bas de la rue des Vertugadins
(photo M.-H. D.)*

Mais il semble que malgré toutes les déclarations publiques en faveur de l'environnement, l'ancrage dans notre époque reste bien celui de la construction : il a été rappelé au cours du troisième atelier que l'État voulait faire construire 70 000 logements en Île-de-France d'ici à 2030 ; plusieurs milliers devront s'installer sur le territoire de GPSO, qui manque de foncier disponible : de ce point de vue, le déménagement de l'ONERA apparaît comme une aubaine économique. Mais un site historique doit-il être mis à contribution, alors que tant de milliers de m² de bureaux vides dans les Hauts-de-Seine attendent leur reconversion en logements ?

Le site doit être réaménagé, mais aussi protégé

Le Comité des sites, se joignant à l'association « Sites et monuments », et à « Vivre à Meudon » avait demandé au Conseil d'État, dans une requête du 19 décembre 2022, que les terrains de l'ONERA, ainsi que les contours du bassin hexagonal de Chalais inclus dans la concession du Hangar Y, soient considérés comme une parcelle du Domaine national de Meudon, du fait de leur appartenance à l'État et de leur lien exceptionnel avec l'histoire. La cohérence géographique et historique des lieux le justifiait amplement aux yeux des requérants. Par une décision du 31 mai 2024, le Conseil d'État a accepté de rattacher au Domaine national de Meudon la parcelle entourant le bassin octogonal de Chalais, mais pas le site de l'ONERA, malgré son prestigieux passé, considérant que seuls quelques bâtiments inclus dans le site étaient classés : la Grande Soufflerie, les bureaux du colonel Renard, et le hangar aux essais « AK ».

Le CSSM a naturellement pris acte de cette décision, mais continue de penser que les terrains de l'ONERA méritent une protection patrimoniale d'ensemble, même si ce n'est pas celle d'un Domaine national. Au-delà de leur caractère historique et paysager, il demeure que les terrains de l'ONERA sont contigus au cœur de la Grande Perspective, parfaitement visibles depuis la terrasse de l'Observatoire. Et la logique du découpage progressif du parc de Chalais (lycée Rabelais, Hangar Y, lotissements), consistant à retirer peu à peu son caractère au site en se prévalant de plus en plus de son caractère résiduel, ne peut pas être celle de défenseurs sincères du patrimoine.



Le site doit refléter l'ADN de Meudon

Qui dit sauvegarde du site ne dit pas « muséification ». Naturellement, le déménagement de l'ONERA pose le problème du réaménagement de ses terrains et naturellement cette opération aura un coût.

On aurait pu – et on peut encore – souhaiter faire de ce site un parc paysager ouvert au public, sur le modèle du parc départemental de l'île Saint-Germain, ou de la Vallée-aux-Loups, en organisant des visites des bâtiments classés : le département des Hauts-de-Seine a-t-il été consulté sur l'avenir de ce site ? Cela n'apparaît dans aucun document. Et pourtant la majorité des communes des Hauts-de-Seine ne restent-elles pas carencées en espaces verts ? Les Haut-séquanais ne seraient-ils pas intéressés par l'histoire qui s'est déroulée dans ce site ? Doit-on pour cela les renvoyer vers le musée du Bourget à l'autre bout de l'Île-de-France ? Des collections de documents historiques uniques sur les débuts de l'aviation à Chalais pourraient revenir à Meudon sans porter atteinte au musée du Bourget.

Si cette option d'un nouveau parc départemental était écartée, l'implantation de logements pourrait parfaitement être envisagée en respectant le caractère du site. Avant la loi ALUR, le PLU de Meudon identifiait sur le site de l'ONERA un potentiel de 150 logements, et de 25 000 m² d'activités. Ces

chiffres étaient raisonnables, parce qu'ils correspondaient à une reconversion de bâtiments existants, respectant leur architecture, accompagnés des indispensables parkings - pouvant s'intégrer dans d'anciens hangars aéronautiques. On ne peut que souscrire à cette option, qui permettrait, tout en insufflant une vie nouvelle au site, de ne pas détruire le calme et la beauté des lieux. Elle permettrait d'implanter des logements sociaux et d'accueillir des start-ups. Elle rendrait tangible l'adhésion de notre ville au plan d'aménagement et de développement durable qui accompagne le futur plan local d'urbanisme intercommunal : protéger et valoriser le patrimoine urbain, architectural et naturel, et encourager l'innovation. Elle réunirait dans un même lieu la nature, l'histoire et la science, qui forment l'ADN de Meudon, bien au-delà des lotissements qui sortent de terre partout en Île-de-France.

L'avenir de la Grande Soufflerie est une question préalable

Toutefois, une information récente peut être de nature à changer la donne du projet de Meudon Chalais : un appel à projet en vue de la cession de la Grande Soufflerie a été publié en juin dernier sur le site du ministère de l'Économie et des Finances.

Le protocole de mars 2023 évoquait la recherche d'un repreneur pour la Grande Soufflerie, mais cette hypothèse était encore réservée dans les discussions des trois ateliers de concertation. L'appel à projet évoque une surface utilisable pouvant aller jusqu'à 13 500 m², voire davantage si nécessaire en acquérant des lots de la future ZAC. Le document demande de « faire écho à l'histoire du site : un lieu d'innovation, dans un domaine stratégique confronté à des enjeux majeurs de transition », et insiste sur la nécessité de ne pas générer de nuisances pour les riverains. Sont évoqués : des bureaux, showrooms, un centre d'incubation, voire une offre d'hébergement dédiée, un espace évènementiel et culturel ...



Le devenir de cet appel à projets, qui sera clos le 31 octobre, sera en réalité déterminant pour l'opération de Chalais-Meudon : en cas de succès, la prise en charge financière de la restauration de la Grande Soufflerie, évaluée à 40 millions d'euros, ne devrait-elle pas permettre d'alléger la pression sur la valorisation foncière du site et de diminuer le nombre de logements à construire ? De même, la nature de l'utilisation de la Grande Soufflerie, son ouverture ou non au public, ne pourra pas ne pas influencer sur le reste de l'opération Chalais-Meudon, ne serait-ce que par ses conséquences directes sur l'aménagement de ses accès et de ses abords. À cet égard, on remarque aussi que l'appel à projet mentionne une étude de l'architecte en chef des monuments historiques sur la Grande Soufflerie et ses aménagements possibles au regard des dispositions patrimoniales : cette étude est en cours et pourra, elle aussi, influencer sur le succès de l'appel d'offres.

Au total, il semble manquer plusieurs étapes à ce qui serait une véritable concertation sur le projet de « Chalais-Meudon » : quelles sont la configuration et l'état du site aujourd'hui ? Pourquoi une ZAC, alors que des aménagements partiels seraient possibles, avec la participation des collectivités des Hauts-de-Seine ? Quelle est la véritable contrainte financière pour ce projet d'aménagement ? Quel avenir pour la Grande Soufflerie ? Combien de logements possibles sans dénaturer le site ? Quelles activités ? Pourquoi une école ? Pourquoi un hôtel ? Quelles conséquences sur le quartier riverain ? Ce sont toutes ces questions qui devraient être posées, non pas en fin, mais au début d'une véritable concertation. La réponse ne peut pas être que celle de la rareté du « foncier » en Île-de-France ...

Marie-Hélène Debart

Remarques du CSSM sur le projet de PLUi

Remarques générales

1 - Le PLUi définit un objectif de nouveaux logements à construire chaque année en fonction de prévisions démographiques ; des règles de construction adaptées aux différents sites sont ensuite définies. Pour GPSO, le PLUi envisagerait 1 650 nouveaux logements par an dont 650 dus au desserrement (ou décohabitation) des ménages.

Or les documents très volumineux de GPSO, qui sont le résultat d'un travail important, semblent s'affranchir en partie de l'étude démographique de base indispensable à l'élaboration du PLUi ; par exemple, contrairement aux engagements pris, les études s'appuient sur des données périmées (2018) alors que les données démographiques INSEE 2021 publiées fin 2022 auraient dû être prises en compte (cf. rapport de présentation, diagnostic sur la démographie et l'habitat pages 210 et suivantes) car elles semblent indiquer un ralentissement de la croissance de la population de GPSO.

À noter également que l'étude sur l'évolution du desserrement ou évolution de la taille des ménages (page 227) ne permet pas de justifier l'hypothèse retenue par le projet (650 logements/an sur un total de 1 650).

C'est pourquoi le CSSM demande une étude démographique actualisée et précise.

2 - Ce PLUi semble peu tenir compte de la **raréfaction du foncier** ; les objectifs de construction sont ainsi de plus en plus difficiles à atteindre.

3 - GPSO est constitué de deux zones très distinctes :

- Les zones très denses : Boulogne, Issy, Vanves, Meudon-la-Forêt, Meudon-sur-Seine et l'axe de la départementale Sèvres-Versailles (~170 habitants/ha) ;
- Les zones peu denses : Meudon (hors Meudon-la-Forêt et Meudon-sur-Seine), coteaux de Sèvres et Chaville, Ville-d'Avray et Marne-la-Coquette (~50 habitants/ha).

L'ensemble des documents met insuffisamment en avant la complémentarité entre ces deux zones qui devraient faire l'objet d'analyses et d'objectifs bien distincts.

De plus le PLUi ne se prononce pas explicitement sur la ventilation des objectifs par commune : par exemple Meudon pourrait-elle être tenue de compenser le retard éventuel de Boulogne sur le nombre de constructions nouvelles ?

Le CSSM demande donc une analyse différenciée pour chaque zone et une ventilation des objectifs de construction par commune sinon par zone, sans compensation possible. Nous demandons aussi que soit clairement indiqué, pour chaque commune, le rythme actuel des constructions nouvelles et celui demandé par le SDRIF 2014-2030 actuellement en vigueur.

4 - Concernant la partie « règlement » du PLUi de GPSO, nous constatons que, comme nous l'avions demandé dans des avis précédents sur des modifications du PLU de Meudon, le plan de zonage (pour Meudon) a été (un peu) simplifié. Par ailleurs, la plupart des règles ne sont pas changées, même si dans certains cas (hauteurs des bâtiments, par exemple) elles sont établies un peu différemment. Cependant, certaines règles générales ont été redéfinies, sans doute par souci de cohérence entre les différentes villes de GPSO ; par exemple les règles d'alignement le long des voies et chemins qui ont un impact à très long terme sur l'harmonie de la ville sont modifiées pour Meudon ; l'impact de ces modifications doit être évalué (cf. pages 120-123 du règlement).

Zones particulières

1 - ONERA (U2B et Np)

Cette zone en bordure de la forêt et du Domaine national de Meudon doit être aménagée en valorisant au mieux l'environnement : le CSSM demande que le processus de concertation soit réel ; un programme mixte activités-logements valorisant les bâtiments existants et respectant leur volumétrie est envisageable. Il n'y a pas lieu d'accroître massivement la densification par rapport à ce qui était prévu au PLU jusqu'en 2014 et la zone Np doit être strictement préservée.

2 - Colline Rodin

Un espace doit être réservé pour un accès facile aux carrières classées en Np.

Comme nous l'avons déjà exprimé, les constructions éventuelles doivent être peu denses et respecter le relief de la colline ; par exemple, tout au long du sentier des Mauduits, des vues plongeantes avec une pente de 30° vers le bas et ouvertes en belvédère à 120° doivent être préservées. Cette préservation est d'autant plus importante que, réciproquement, la colline est vue d'une grande part de Paris et des Hauts-de-Seine. Les constructions doivent donc s'étager de 12 mètres maximum (R plus 3) au bas de la colline à 6 mètres maximum (R plus 1) vers le haut. Plus précisément, il serait souhaitable qu'un outil référentiel du type « cônes de vue » soit mis en place à l'issue de l'enquête publique par une commission associant des élus, techniciens, membres d'associations et personnes qualifiées, pour mieux définir les contraintes à insérer dans le PLUi.

3 - Île Seguin U4-D-3

Alors que le PLUi a pour objectif la reconversion des bureaux en logements, le programme de 100 000 mètres carrés de bureaux non convertibles prévu sur la partie centrale de l'île doit être reconsidéré en partenariat avec le promoteur.

4 - Protections patrimoniales

Le CSSM souhaite classer en « ensemble urbain à caractère patrimonial » différents ensembles dont le caractère historique, les maisons anciennes nombreuses et de qualité ou les alignements et perspectives ont été jusqu'ici préservés et peuvent relativement facilement être mis en valeur. En particulier (mais cette liste n'est pas exhaustive) :

- La place Leclerc, l'avenue Gallieni et la place Aristide-Briand, (prolongement de l'Avenue du Château).
- L'avenue du 11-Novembre, axe remarquable du parc du château de Bellevue.
- La portion du chemin des Coteaux encore viable : depuis la gare de Meudon, jusqu'à la route des Gardes (château des Tourelles) via l'avenue et le chemin Scribe, promenade très fréquentée par les promeneurs, avec de nombreuses maisons remarquables et protégées ; le prolongement de ce chemin, à travers le bois des Tybilles, vers la terrasse du Grand Hôtel de Bellevue devrait également être protégé.
- Le caractère de « village » du quartier du Val, qui a subsisté jusqu'à présent, doit être absolument protégé.

5 - Meudon-plateau de Vélizy (U5C)

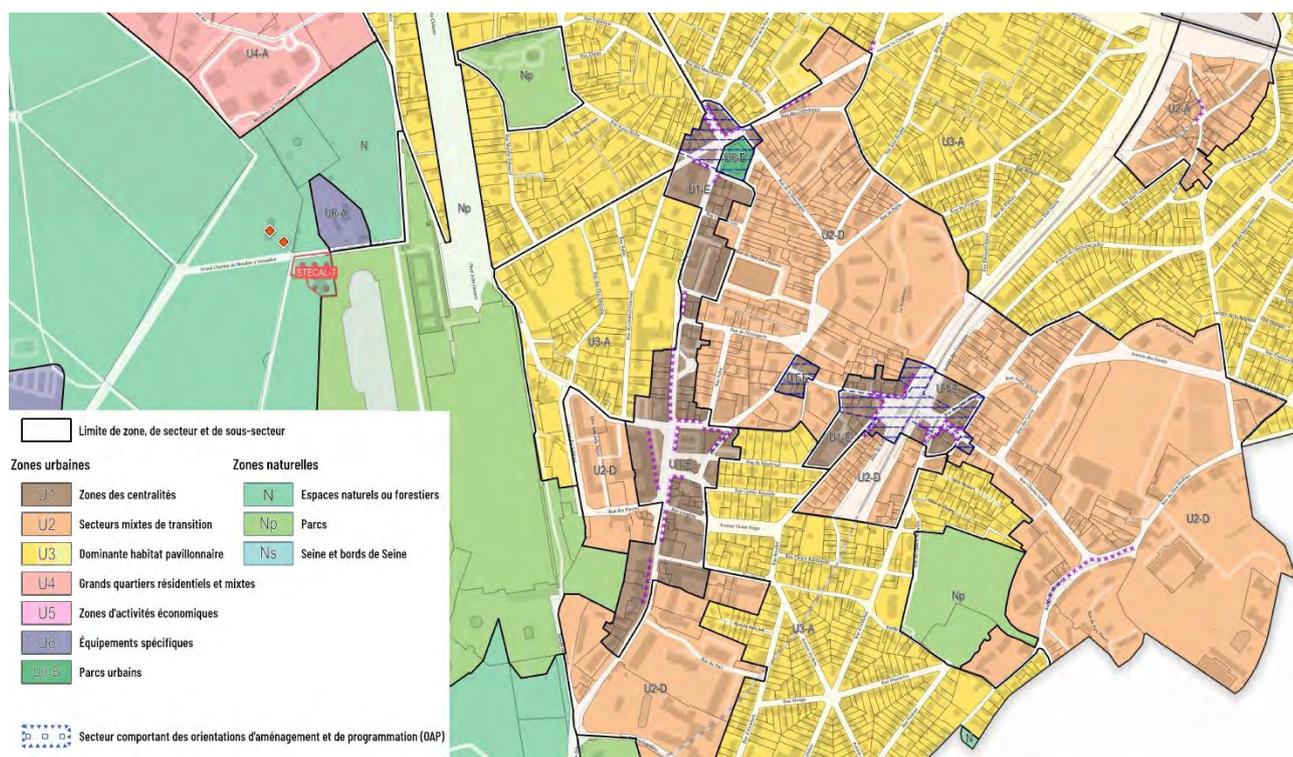
Le devenir de ce quartier de Meudon parfois en friche, situé en bordure de forêt et proche du centre commercial, facilement accessible (voies rapides, tramway), doit être repensé.

Historiquement, cette zone était dédiée spécifiquement aux activités qui pouvaient correspondre alors à des industries lourdes, voire polluantes. Aujourd'hui, les locaux de bureaux trop nombreux peuvent laisser de la place à des activités (recherche, développement, informatique, etc.). Il n'y a donc plus lieu de distinguer les deux. Par ailleurs, compte tenu de la surcapacité en bureaux, des locaux peuvent être également libérés pour des logements.

Compte tenu des infrastructures et équipements collectifs nécessaires, le développement de la zone ne peut se faire qu'en pleine synergie avec la commune de Vélizy où elle est imbriquée.

Ainsi, le CSSM demande qu'une zone mixte activités-logements y soit instaurée en cohérence avec Vélizy (qui fut au départ membre de GPSO...). Un reclassement en U2 est souhaitable.

Les remarques du CSSM ont été mises sur le site du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique sur le PLUi qui s'est terminée fin juin.



Extrait du plan de zonage de Meudon.

À gauche, l'avenue du Château, la Terrasse et, en haut, le Potager du Dauphin ; au centre, la rue de la République ; à droite, la gare de Meudon-Val-Fleury et le quartier de l'Orphelinat. Les documents du PLUi peuvent être téléchargés à partir du site internet :

<https://www.seineouest.fr/vos-services/urbanisme/plui/dossier>

L'héliport Valérie André, Paris-Issy-les-Moulineaux, en pleine mutation

Il se situe au sud de la porte de Sèvres et du boulevard périphérique, à l'ouest du parc Suzanne Lenglen et forme une extension du 15^e arrondissement. Il est entouré des immeubles des Frères-Voisin, de l'Aquaboulevard à l'est et de l'immeuble de la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) à l'ouest. Sa surface est actuellement de 7,5 ha, presque totalement engazonnés.

Son histoire

Elle est extrêmement riche et liée au développement de l'aviation, qui appartient autant à la ville de Paris qu'à celle d'Issy-les-Moulineaux. En effet, le terrain est installé sur la plaine de Vaugirard, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et faisant partie de la ville d'Issy-les-Moulineaux jusqu'en 1925. Situé au sud des fortifications érigées par Thiers pour protéger Paris, il s'étendait au-delà l'actuel boulevard Victor, bordé par les redoutes des fortifications jusqu'au boulevard Gambetta à Issy-les-Moulineaux.



*Hauts-de-Seine,
Issy-les-Moulineaux
en 1900 - Open data*

Son utilisation est liée à la construction de la tour Eiffel et à l'utilisation du Champ-de-Mars pour les exercices de l'armée. En 1889, pendant la construction de la tour et l'exposition universelle, les militaires sont délogés du Champ-de-Mars et on leur propose un terrain de 120 ha sur la plaine de Vaugirard à Issy-les-Moulineaux. La tour Eiffel n'étant pas démontée, l'armée obtient en mars 1890 la concession d'un terrain réduit à 63 ha et le déménagement devient définitif. Puis l'ancien terrain militaire devient le lieu d'expérimentation de l'aviation naissante.

Le pré des anges et les faucheurs de marguerites

En mars 1905, le mécène Ernest Archdeacon obtient l'autorisation de faire voler un planeur biplan Voisin construit sur le modèle de celui de Wright, lesté de 60 kg de sable, reposant sur une glissière et remorqué par une voiture de 60 CV. L'expérience se termine par la chute de l'appareil qui s'est tout de même élevé de trente mètres. En septembre 1907, Louis Blériot franchit la distance de 184 mètres à 80 km/h dans son monoplane VI Libellule.



Henri Farman sur son biplan le jour de son exploit

En octobre, Henri Farman atteint la distance de 771 mètres, puis en janvier 1908 il boucle le premier kilomètre en circuit fermé sur un appareil Voisin à moteur Antoinette en 1 min 28 s.

Pour commémorer cet événement, en 1929, un monument sculpté par Paul Landowski et offert par la mécène Suzanne Deutsch de la Meurthe est mis en place à l'entrée du terrain, à l'intersection des rues Henry-Farman et Louis-Armand. Mal placé, il est peu visible car entouré de voitures et de la ligne de tram T2 ; il pourrait être replacé sur le terrain lui-même.

Monument à la gloire d'Henri Farman (face à l'héliport, compris entre une sortie du périphérique et le tram T2) - Cliché MR



En 1908, le gouverneur de Paris interdit l'usage du terrain aux avions en raison des plaintes des riverains se plaignant du bruit - déjà à l'époque - mais cette interdiction est levée rapidement. En 1910, la première course internationale en avion Paris-Bruxelles prend le départ à Issy. En avril 1911, l'aviateur français Pierre Prier atterrit sur le terrain en provenance de l'aérodrome londonien de Hendon ; il a effectué le premier vol entre les deux capitales en 3 h 56 sur monoplan Blériot. En mai 1911 se déroule la première course Paris-Madrid remportée par Jules Védrine. Des dizaines de milliers de Parisiens sont venus sur cet aérodrome pour voir les exploits des fous de l'aviation. Ces premiers moments ont fait l'objet d'un excellent film documentaire « Le pré des anges » de Nicolas Chaudun (Plan Large Production 2017) qui illustre par l'image ces faucheurs de marguerites.

Pendant la première guerre mondiale, près de 3 000 personnes travaillent autour du terrain pour les usines d'aviation et la construction de dirigeables. Le terrain sert à tester les nouveaux modèles d'avions et les ballons. À partir de 1922, Raoul Pateras Pescara réalise des essais d'hélicoptères sur ses propres prototypes.

Après le déclassement de l'enceinte de Thiers en 1919, le champ de manœuvres et tout le secteur autour est rattaché officiellement à Paris par un décret du 3 avril 1925 ; Issy-les-Moulineaux perd donc cet espace, mais le nom « Issy » restera pour l'appellation de cet aérodrome.

La proximité parisienne fait que ce terrain plat et libre de construction est une tentation pour tous les projets urbains et surtout pour l'État, qui construit le long du boulevard Victor les bâtiments du ministère de l'Air et de l'école supérieure de l'Aviation, ce qui ampute le terrain de plus d'une douzaine d'hectares. Sa proximité avec un tissu urbain qui se densifie et sa petite font que des avions un peu lourds ne peuvent y atterrir. Il ne reçoit que de petits appareils et la concurrence du Bourget en plein développement limite son expansion.

En 1934 un projet fou, un aéroport sur le toit

Ce projet, qui ne verra pas le jour, est décrit dans le numéro 4759 du journal *l'Illustration*. Il a été élaboré à propos d'un concours lancé pour la future exposition de 1937 par l'Office technique pour l'utilisation de l'acier. Ce projet de l'architecte Léon-Joseph Madeline, soutenu par des industries puissantes de l'acier, n'a pas été retenu mais s'implantait sur le terrain de l'aérodrome. C'était une énorme bâtisse de 450 m de long sur 250 m de large et haute de 70 m, implantée parallèlement à la Seine, sur le toit de laquelle de petits avions de tourisme ou ce que l'on appelait à l'époque des giravions (ancêtres de l'hélicoptère) pouvaient atterrir et décoller. Cette énorme bâtisse devait fonctionner comme un porte-avion, avec des ascenseurs pour descendre ou remonter les avions des lieux d'entretien.

Seconde guerre mondiale

Après avoir été bombardé en 1940 par la Luftwaffe, il est placé sous le contrôle des Allemands qui le transforment en aérodrome pour leurs appareils.

La transformation en héliport

L'urbanisation galopante autour de l'aérodrome impose trop de restrictions car les pistes sont désormais trop courtes pour les avions, même moyens ou petits. Mais ce terrain fait le bonheur des sociétés d'hélicoptères, qui s'y installent. En 1952, s'y déroule la première coupe internationale d'hélicoptères et en 1953, les avions disparaissent définitivement de l'aérodrome.

En 1956, l'aérodrome est placé sous l'autorité d'Aéroports de Paris qui loue le terrain à la Ville de Paris et devient ainsi l'héliport de Paris-Issy. La compagnie belge Sabena ouvre une ligne Paris-Bruxelles en 1957 à l'occasion de l'exposition universelle, mais elle cessera en 1962 faute de rentabilité. En 1957, le nombre de mouvements d'hélicoptères est de 57 000, dont 18 000 en école de pilotage et baptêmes de l'air. En 2000, le nombre de mouvements est de l'ordre de 30 000 dont 10 000 vols de transit (un transit est un vol détecté par la tour de contrôle dans un rayon de 60 km).

Le nom de l'héliport de Paris a été modifié par décret en mars 2022, pour devenir l'héliport de Paris-Valérie André (ancienne médecin militaire, général et pilote d'hélicoptères).

Réduction de la surface de l'héliport et du nombre de vols d'hélicoptère

Le terrain continue à se réduire après toutes les réalisations le long du boulevard Victor : 10 ha à partir de 1958 pour le boulevard périphérique, puis 10 ha prélevés par la Ville de Paris pour des terrains de sport, auxquels s'ajoutent des terrains pour la construction de tours (EDF, Sofitel), la construction des centres de tri des déchets du Sitcom, l'immeuble de la DGAC et les installations de l'Aquaboulevard. Ainsi en un siècle, le terrain des faucheurs de pâquerettes est passé de 63 ha à 7,5 ha aujourd'hui. Il est à croire qu'un urbaniste ne peut voir un espace vert sans avoir envie d'y construire des bureaux, des logements ou des activités diverses, oubliant totalement les aménités positives des espaces verts, même servant de base pour hélicoptères.



Hélicoptères de la protection civile et accueil de public (ADP)

De la même manière, le nombre de vols d'hélicoptères s'est fortement réduit en raison d'une action conjointe des élus locaux (Paris XV, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres), des riverains et des associations de protection de l'environnement, dont le Comité de sauvegarde des sites de Meudon. L'État, sous l'autorité du préfet de Paris, a mis en place une commission consultative de l'Environnement (CCE) autour de chaque grand aérodrome, dont l'héliport. En 2005, cette CCE de l'héliport a mis en place une commission d'élaboration d'une charte de l'environnement. Cette charte a été signée par toutes les

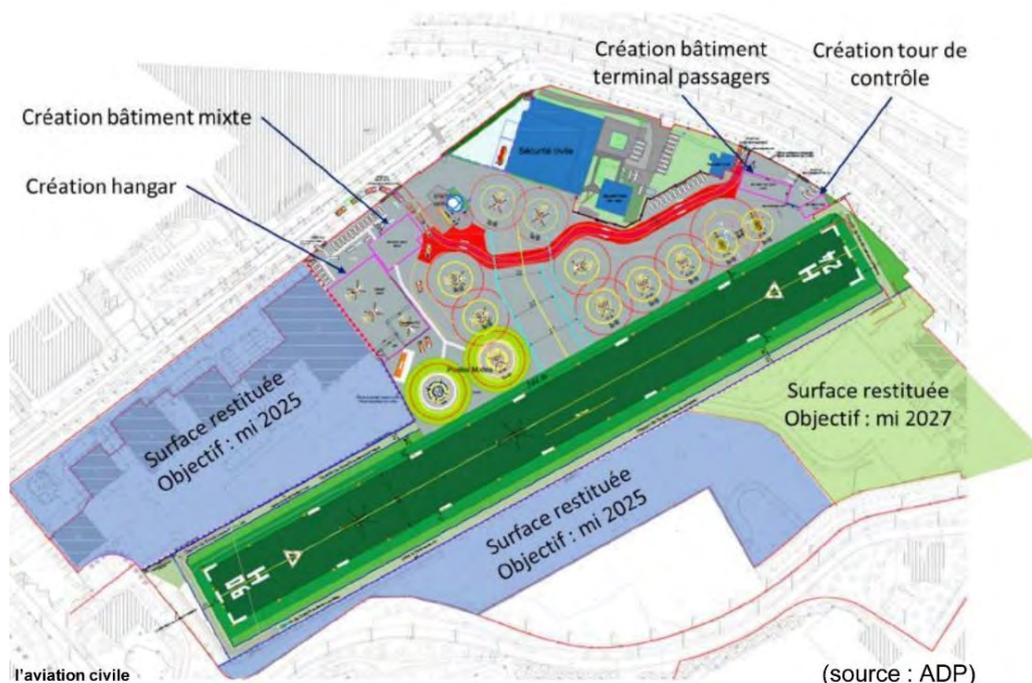
parties prenantes en 2008 ; elle prévoyait d'éliminer les types d'hélicoptères trop bruyants, de diminuer le nombre de vols autorisés les samedi et dimanche (70, sauf exception : le salon du Bourget), et de faire baisser fortement le nombre de transits.

L'avenir de l'héliport Valérie André

La commission consultative de l'Environnement de cet héliport s'est tenue le 22 mai 2024. Elle réunit un des préfets, adjoint du préfet de Paris, les services de l'État en charge du transport aérien, les représentants des maires du secteur, le concessionnaire de l'héliport Aéroport de Paris (ADP), le représentant de la brigade de gendarmerie du transport aérien, les compagnies privées du transport en hélicoptère et des représentants d'associations dont Environnement 92 et le CSSM.

L'année 2024 est importante car c'est la fin du bail liant ADP à la ville, propriétaire du terrain. Une discussion âpre s'est déroulée en 2023 entre Paris et l'État, la Ville ne voulant pas renouveler son bail et souhaitant récupérer son terrain et l'État, ayant des missions importantes (transport SAMU, protection civile, gendarmerie, pompiers, et missions ministérielles...), ne voulant pas perdre cette plateforme en bordure de Paris. Le directeur des hôpitaux de Paris avait rappelé dans un courrier le besoin de cette plateforme pour le transport des blessés et malades en urgence.

Un compromis a été trouvé : une plateforme pour hélicoptères sera maintenue sur un espace réduit de moitié, passant ainsi de 7,5 ha à 3,5 ha. Une très petite partie des terrains cédés rejoindra le parc Suzanne Lenglen et le reste sera récupéré par Paris pour le réaménagement du quartier des Frères-Voisin, le long de la rue Henry-Farman et au contact de l'Aquaboulevard. Les opérateurs privés d'hélicoptères ne pourront plus être basés sur le terrain, mais quelques vols avec stationnement horaire limité pourront être accueillis. La protection civile, la brigade de gendarmerie du transport aérien et l'hélicoptère de RTE (Réseau de Transport d'Électricité) seront basés sur l'héliport, tandis que les hélicoptères de SAMU seront accueillis comme auparavant. Avec les vols d'intérêt public (ministères, armée, pompiers...), le nombre de mouvements annuels devrait être réduit de 30%.



Plan de réaménagement de l'héliport Valérie André

Le futur de l'héliport

	Des taxis volants et des drones de livraison pourraient utiliser l'héliport Valérie André. Les constructeurs, tels Volocopter (constructeur allemand de Volocity) ou Airbus, souhaitent développer ces nouveaux services. À la CCE, le préfet a indiqué que pendant les JO, ces engins ne seraient pas autorisés pour des raisons de sécurité, mais le ministre des Transports a levé cette interdiction.
Volocity, 18 rotors électriques, deux passagers	

Ce mode de transport a une consommation énergétique 10 fois plus élevée que celle d'un taxi routier et augmente la pollution sonore. Il n'a que 30 km d'autonomie, vole à 110 km/h, emporte neuf batteries et le coût d'un vol expérimental serait de 110 € pour un passager. Une telle aberration environnementale n'effraie pas ses promoteurs. La Ville de Paris et les associations s'opposent à ce type de service mais les lobbys économiques sont à l'œuvre. Une barge plateforme est construite sur la Seine au niveau du pont d'Austerlitz, côté rive gauche face au ministère des Finances. Elle accueillera ces *volocity* qui pourront suivre la Seine jusqu'à l'héliport, voire aller jusqu'à Versailles. Il est inimaginable que la diminution du nombre de vols d'hélicoptères liés à la nouvelle structure de l'héliport Valérie André soit remplacée par ces abeilles bourdonnantes et sonores que seront ces taxis-volants réservés à une clientèle capable de payer des sommes élevées et inconsciente de la consommation énergétique de ce nouveau mode de transport. La réduction des effets sonores sur la population est une priorité politique à la fois de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Connaissant les effets du bruit sur la santé, documentés par la commission nationale du Bruit (une commission de l'Assemblée Nationale) qui chiffre les coûts sanitaires et économiques du bruit en France à 150 milliards d'euros/an, on se demande ce qui a frappé à ce point un ministre des Transports pour donner une autorisation temporaire à ce mode de déplacement. La Ville de Paris a engagé un recours administratif contre ce décret ministériel.

Dernière minute : pendant les jeux olympiques et paralympiques, heureusement, cette autorisation ministérielle a été suspendue.

Conclusion

La plaine de Vaugirard constituait une zone verte trop proche de Paris, qui l'a progressivement consommée. Le développement urbain du XXe siècle se poursuit encore aujourd'hui alors que tous les scientifiques, tant de la santé que du climat et de l'environnement, ont accumulé des preuves inattaquables montrant que la proximité d'espaces verts améliorerait considérablement la santé des habitants et permettait une atténuation du réchauffement climatique. Le maintien de 3,5 ha pour l'héliport et le transfert de deux ou trois ha au parc Suzanne Lenglen pourront jouer un petit rôle de climatiseur pour les milliers de nos concitoyens qui vivent dans un rayon d'un kilomètre autour de cet héliport. Il est désespérant de voir ces surfaces indispensables à la santé s'évanouir progressivement. Toutefois, le maintien des services publics (Protection civile, SAMU, surveillance des lignes électriques, vols ministériels...) sur cet aérodrome est une bonne chose pour l'agglomération parisienne, mais il ne faudrait pas que les drones-taxis remplacent les sociétés d'exploitation d'hélicoptères qui sont parties en grande couronne francilienne.

Michel Riottot

Meudon et la collection Courtois

Ancrés à Meudon, les Courtois ont réuni pendant trente ans plus de 6 000 objets de toutes techniques artistiques. Le fonds de leur collection comprend près de 1 000 tableaux et dessins, 600 estampes, 400 livres et brochures, 4 000 cartes postales, des porcelaines ornées de scènes de la région, etc.

Guy, Adrien et Thomas Courtois ont bien voulu ouvrir leur collection qui n'est encore ni rendue publique ni totalement répertoriée.

Une politique d'acquisition originale

Leur politique d'acquisition repose sur deux caractéristiques principales : leur intérêt concentré sur un espace géographique précis et l'éclectisme des objets artistiques.

Les œuvres, quel que soit leur âge, doivent faire référence à l'Ouest parisien, comprenant les arrondissements situés à l'ouest de l'axe nord-sud de Paris, et les quatre départements des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne. Pas de contrainte dans la sélection des œuvres, mais une totale diversité : objets du XVIIe siècle à nos jours, de tout genre et de tout style, commandes spécifiques passées auprès de créateurs, œuvres laissées par des artistes en résidence dans la villa des Ammonites, sentier des Pierres Blanches à Meudon.

Un attachement profond à l'Ouest parisien

« Cette collection, c'est l'âme artistique et urbaine de l'Ouest parisien » explique Guy Courtois, et son frère Thomas ajoute « notre passion pour les beaux-arts nous a été transmise par notre mère, Gabriella Répaci-Courtois, historienne de l'art et spécialiste de la Renaissance. » Marianne Lombardi, directrice du musée d'Art et d'Histoire de la ville de Meudon préface ainsi le site

www.collectioncourtois.com : « La collection est bien plus qu'un ensemble d'œuvres : c'est une célébration de l'Ouest parisien, partageant avec le monde l'amour des Courtois pour cette muse inspirante, symbole de beauté et d'expression humaine. »

Une ambition artistique vaste et multiple

La collection ne vise que l'intérêt général sans but lucratif, avec des objectifs multiples : l'accès de chacun à l'art par une multitude de vecteurs, soutien à la création, accueil d'artistes en résidence à Meudon, expositions temporaires, prêts aux musées et initiatives numériques novatrices, mais aussi comme le précise Adrien Courtois « ouvrir le chemin d'un mécénat par une donation à un grand musée. »

Meudon figure en bonne place dans la collection Courtois

Environ 170 œuvres, du XVIIe siècle à nos jours, représentent Meudon ou y sont fortement liées. Guy Courtois en présente quelques-unes¹.

¹ Photos : G. Courtois



Le Potager du Dauphin : pavillon central

PHOTOGRAPHE ANONYME

Circa 1880

Tirage sur papier, 16 X 12 cm

Cette photo en noir et blanc fait partie d'une collection de 46 photographies datant d'environ 1880. Cet ensemble permet de découvrir des vues du Potager du Dauphin ; elles sont une découverte pour les amoureux de ce lieu.



L'avenue Marcelin Berthelot à Meudon (entrée de la forêt)

Stanislas LÉPINE, sans date

Huile sur toile, 21,5 X 32,5 cm

Stanislas Victor Edmond Lépine, né le 3 octobre 1835 à Caen et mort en 1892 à Paris, est un peintre paysagiste qui a surtout peint Paris, la Seine ainsi que la Normandie. Il est particulièrement connu pour sa capacité à capter la vie sur la Seine et ses environs, offrant une

chronique visuelle de la vie parisienne et de sa banlieue. Ses œuvres montrent un intérêt marqué pour la lumière et l'atmosphère, s'inscrivant dans la lignée de Corot dont il est l'ami. Sa palette est cependant plus claire et comprend des touches pré-impressionnistes. Ce tableau est visible au musée d'Art et d'Histoire de la ville de Meudon.



Tasse et sous-tasse en porcelaine à décor polychrome du château de Meudon et rehauts or

MANUFACTURE DE SÈVRES, 1860

Cette tasse avec sa soucoupe illustre les échanges artistiques entre l'art de la céramique de la manufacture de Sèvres et les artistes de l'Ouest parisien.

Le peintre sur porcelaine Paul Langlois (1858-1906) ou le couple Félix et Marie Bracquemond y ont fortement contribué.



La nouvelle ligne de train au Bas-Meudon

Louis TAUZIN, 1892

Huile sur toile, 89 X 116 cm

Né en 1842 en Gironde et mort en 1915 à Royan, Louis Tausin, peintre paysager et illustrateur, s'installe à Meudon-Bellevue vers 1880. Il achète, dans le sentier des Pierres Blanches où ont vécu Louis-Maurice Boutet de Monvel et Edouard Manet, une maison qui sera détruite pendant la seconde guerre mondiale.

Louis Tausin illustre à travers cette grande toile l'industrialisation croissante de la banlieue Ouest, sujet prisé des artistes de son temps. Bien que la localisation précise n'ait pas été mentionnée lors de sa vente, les Meudonnais reconnaîtrons les lieux des travaux de la ligne de train ouverte en 1889, aujourd'hui devenue celle du Tramway T2.



Vue d'Issy-les-Moulineaux depuis Meudon

René DUREY, 1909

Huile sur toile, 27 X 46 cm

Né à Paris en 1890 et mort à Paris en 1959, René Durey était l'ami de Modigliani, Zadkine, Vlaminck, Matisse et Maillol qu'il fréquenta à Montmartre.

Peintre autodidacte, il a consacré son talent à immortaliser la banlieue Ouest parisienne alors en pleine mutation. Avec une sensibilité poétique singulière, il a capté l'âme urbaine de cette région à laquelle il était profondément attaché. Il est intéressant de voir dans ce tableau comment la tour Eiffel est ramenée au même rang que les cheminées des usines d'Issy-les-Moulineaux.

La collection Courtois détient sept toiles de cet artiste.



Château observatoire de Paris dans le domaine national de Meudon

ÉCOLE FRANÇAISE, non signé, vers 1910

Huile sur toile, 27 X 42 cm

Cette œuvre inachevée est représentative de l'école moderne régionale du début du XXe siècle. Elle saisit l'esprit des lieux, le château Neuf et l'observatoire construit entre 1880 et 1890 par Jules Janssen. Ce tableau est un témoignage de l'époque qui a connu un renouveau artistique et scientifique.

Forêt de Clamart

Constant PAPE, 1910

Huile sur panneau en bois, 14 x18 cm

Né à Meudon en 1865 et mort à Clamart en 1920, Constant Pape, peintre néo-impressionniste, fréquente dès son jeune âge les peintres de plein-air attirés par la nature et la forêt en passant par l'auberge de son père. Il immortalise la banlieue Ouest encore verte qui tend déjà à disparaître, rongée par l'urbanisation et les usines.



Ce peintre est actuellement à l'honneur grâce aux expositions présentées au musée de la Carte à Jouer à Issy-les-Moulineaux, puis au musée d'Art et d'Histoire de la ville de Meudon. Plusieurs tableaux y sont prêtés par la collection Courtois.



Forêt de Meudon

Raymond LHEUREUX, sans date

Huile sur carton, 32 X 23 cm

Né en 1890 à Châlons-sur-Marne et mort en 1965 à Grasse, Raymond Lheureux s'inscrit dans la tradition des nombreux artistes ayant élu la forêt de Meudon comme source d'inspiration, à la charnière des XIXe et XXe siècles. Meudon devient ainsi un lieu de rencontre pour une colonie d'artistes. Ces peintres, fervents adeptes du plein air, se consacrent à la représentation de la nature pour elle-même, poursuivant ainsi l'esprit de l'école de Barbizon qui a révolutionné la peinture paysagiste au XIXe siècle.



Le viaduc de Meudon

VIGÉ, École cubiste, 1929

Huile sur toile, 60 X 73 cm

Vigé, dont on ne connaît pas la biographie, présente une magnifique représentation du viaduc de Meudon, observé probablement depuis le Val-Fleury. Ce viaduc, aussi connu sous le nom de Pont-Hélène, fut inauguré en 1840 et est rapidement devenu une source d'inspiration majeure pour les artistes de l'Ouest parisien. Sa structure imposante et son emplacement pittoresque ont donné lieu à de nombreuses œuvres. La collection Courtois compte environ 14 représentations de ce viaduc. Elles témoignent ainsi de l'importance du viaduc, tant architecturale qu'artistique.



L'abreuvoir de la rue de la République de Meudon

Voldemar BOBERMAN, sans date
Huile sur toile 49,5 x 65,5 cm

Peintre russe de culture juive et arménienne, Vladimir Abramovitch Boberman est né à Erevan en 1897, sur les terres de la Russie impériale. Il est mort à Ibiza en 1987. Comme de nombreux Russes, il choisit de s'établir en France après la révolution bolchévique. Meudon devient alors

un carrefour pour cette importante diaspora. Contrairement aux artistes de son époque, il ne fait partie d'aucun courant artistique. Ce tableau, dont l'abreuvoir est toujours présent à Meudon, offre un témoignage sur les scènes urbaines passées de l'Ouest parisien.

Abords de la terrasse à Meudon

Jean LATOUR-BELOT, circa 1930
Huile sur toile, 107 X 125 cm

Né en 1907 et mort en 1973, d'origine belge, ce peintre est devenu une figure emblématique de Meudon. Il occupe une place privilégiée dans l'histoire artistique de cette ville car il a travaillé au musée d'Art et d'Histoire de Meudon. Ce musée possède une riche sélection de ses œuvres représentant surtout les paysages de la ville et de ses environs.



Composition abstraite

André BLOC, 1952

Pochoir à la gouache sur papier vélin, 20 X 18 cm



André Bloc, né à Alger en 1896, mort à New Delhi en 1966, est architecte, sculpteur et éditeur. En 1930, il a fondé la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*. Entre 1964 et 1966, il a réalisé deux « sculptures habitacles » et une tour dans sa maison de Meudon, rue du Bel-Air. Il a influencé l'architecte Frank Gehry (bâtiment de la Fondation Louis Vuitton). Cette *composition abstraite* est actuellement visible dans le cadre de l'exposition "Eva Chevalier" au musée d'Art et d'Histoire de Meudon.



Meudon

Jean ROBERT dit IPOUSTEGUY, 1953

Technique mixte sur panneau en bois, 22 X 45 cm

Né à Dun-sur-Meuse en 1920 et mort à Doulcon (Meuse) en 2006, Ipousteguy délaisse la peinture en 1953 au profit de sculptures monumentales. Sur cette œuvre apparaît un contraste fascinant entre la grandeur des arbres et la représentation minutieuse de la ville de Meudon, nichée en contrebas avec, à gauche, le viaduc, subtilement intégré dans ce tableau riche en perspectives.

Cette œuvre est l'occasion de rappeler que Meudon est un haut-lieu de la sculpture, soutenue à l'époque par Denys Chevalier (1921-1978), critique d'art et président du salon de la Jeune Sculpture et son épouse Eva Chevalier. En 2023, elle a fait don au musée d'Art et d'Histoire de Meudon de 142 œuvres de leur collection représentatives de ces années charnières.



Modèle à Meudon

Margaret MARRIS, circa 2000

Huile sur toile, 61 X 50 cm

Née en Australie en 1925, devenue française et décédée en 2021 à Meudon, Margaret Marris, peintre autodidacte, a régulièrement participé aux Portes ouvertes des ateliers d'artistes de notre ville. Le public, invité à visiter le sien, dans le sentier des Pierres Blanches, découvrait ses œuvres, inspirées par Matisse. Après son décès, sa famille, via un leg, a contribué à enrichir la collection Courtois, en vue d'une future donation à un musée afin d'y laisser un héritage durable et inspirant.



Un immeuble du Parc de Fernand Pouillon, Meudon-la-Forêt

Philippe BERTRAND, 2024

Encre de chine et aquarelle, 42 X 29,5 cm

Philippe Bertrand est né en 1961 à Antony où il demeure toujours. Cette œuvre est une commande de la collection Courtois à cet aquarelliste qui a exposé ses œuvres dans de nombreux lieux, notamment à l'Orangerie du Sénat. Il a consacré près de deux ans à la création de cent aquarelles urbaines, qui expriment l'essence des monuments du XXe siècle des Hauts-de-Seine ainsi que la Cité Universitaire de Paris.

Ces quelques œuvres montrent que la collection Courtois présente une belle diversité de formes, de styles et d'époques, témoignant de la créativité artistique à travers l'histoire si riche de l'Ouest parisien. Chaque pièce, qu'elle soit issue d'une tradition ancienne ou contemporaine, raconte une histoire unique, offrant un aperçu précieux de l'évolution des pratiques artistiques et des cultures qui les ont inspirées.

La collection révèle l'importance de préserver et de valoriser notre patrimoine artistique régional, tout en incitant à la réflexion sur les dialogues interculturels et les influences réciproques. Pour les Courtois, elle demeure ainsi un témoignage vivant de la créativité humaine, un héritage à transmettre aux générations futures et une source d'inspiration continue pour les amateurs d'art et les créateurs.

Jean-Michel Lebreton

Exposition Constant Pape



*Le dimanche à la fontaine Sainte Marie, forêt de Meudon
Constant Pape - 1901*

Ce tableau de Constant Pape (1865-1920) est une étude pour la toile « Le dimanche à la fontaine Sainte Marie, forêt de Meudon », présentée au salon de la société des artistes français de 1901. Il a été exposé au musée français de la Carte à jouer d'Issy-les-Moulineaux, de février à juillet dernier, dans le cadre d'une exposition intitulée « Constant Pape, la banlieue post-impressionniste ».

L'exposition se prolongera à Meudon, au musée d'Art et d'Histoire avec une sélection d'œuvres différentes, du 20 septembre 2024 au 26 janvier 2025.

Constant Pape, peintre paysagiste, était né à la lisière de la forêt de Meudon, son père étant garde portier de la Porte de Fleury. Grand admirateur de Camille Corot, il a vécu toute sa vie entre Meudon et Clamart, dont il a peint les maisons, les rues et les forêts dans un style très personnel, fait de vibrations colorées. De ses tableaux – les Brillants, l'étang de Trivaux, l'Observatoire, la fontaine Sainte Marie ... – se dégage l'atmosphère particulière d'un monde encore protégé de l'urbanisation, où les habitants profitent de la beauté des lieux. Une leçon de bonheur qui traverse les âges et qui devrait inspirer aujourd'hui tous les concepteurs de projets prétendant rivaliser avec la nature.

Marie-Hélène Debart

Marielle Le Louarn, la joie de sculpter



Née en 1964 dans un milieu familial favorable à l'art (sa mère était portraitiste), Marielle Le Louarn rencontre dès sa jeunesse des professeurs qui l'encouragent à la pratique artistique. Elle apprend les différentes techniques du dessin et de la peinture auprès de Marie-Joseph Tournon à Meudon.

Marielle Le Louarn à la fonderie Avangini



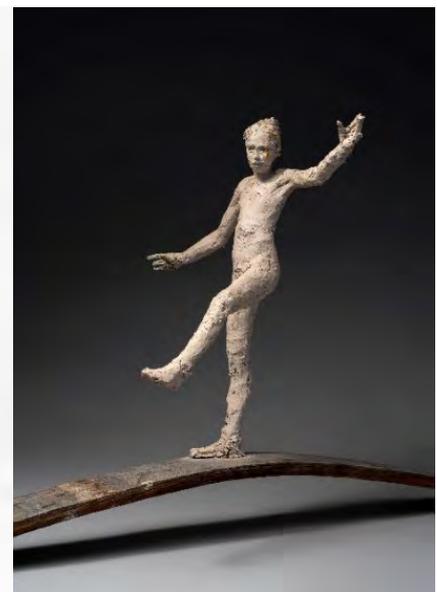
En 2003, elle découvre l'argile. Elle pratique dans l'atelier de Flavia Fenaroli, artiste plasticienne de Sèvres, et explore à ses côtés les différents matériaux traditionnels de la sculpture et le travail en volume : terre, plâtre, cire, bronze, acier, fil de fer ou encore grillage et papier mâché. Cette palette lui ouvre diverses possibilités, qu'elle utilise en fonction de ses intentions.



Empreinte – terre cuite



L'envolée Joyeuse - grillage



Jeune danseuse sur poutre – terre papier

« Mon travail est résolument orienté vers le figuratif, et j'explore inlassablement le sujet humain : l'homme, sa vie, sa manière d'être au monde' ».

J'habite à quelques pas de la Villa des Brillants qui fut la demeure de Rodin à partir de 1893 et abrite sa tombe. Ce maître m'ouvre la voie d'une plus grande liberté dans la représentation de la figure humaine, par exemple l'exagération des caractères ou des proportions.

Mes personnages sont vivants et fragiles, animés et bousculés par la vie. Comme une marque de fabrique, ils ont souvent le nez en l'air, ils font face aux situations avec candeur et bravoure. Chacun raconte une histoire qui n'est pas entièrement dite.



Le retour – terre cuite



Louise à l'ourson – terre cuite



La dame au caddie – terre cuite

« C'est souvent d'un mot que part mon inspiration. Ainsi *l'égaré* est à la croisée des chemins, le grimpeur monte à *la verticale de soi* et une femme est prise dans un *tourbillon*. Parfois le corps est montré en équilibre fragile sur de grandes structures en acier ».



L'égaré - bronze et acier



A la verticale de soi - bronze et acier



Tourbillon - bronze et acier



Résilience - terre papier et acier



On refait le monde - bronze et acier

« J'aime évoquer les liens humains. Mes personnages se dévisagent, s'interpellent, se répondent. Les visages sont particulièrement détaillés. Ils expriment tour à tour la curiosité, l'étonnement, l'humilité, la peur, la confiance. Les émotions sont mises à nu ».

Convaincue que l'art permet de se libérer et se construire, Marielle Le Louarn s'est engagée dans plusieurs associations à vocation artistique de Meudon visant le partage ou la transmission. Elle intervient comme bénévole et administratrice dans les associations La Source Garouste et Artistes à Meudon. À l'automne 2023 le centre d'Art et de Culture de Meudon lui consacre une exposition intitulée « Être au monde ».



Photos : Jean-Louis Losi

Marielle Le Louarn - <https://marielle-lelouarn.book.fr/>

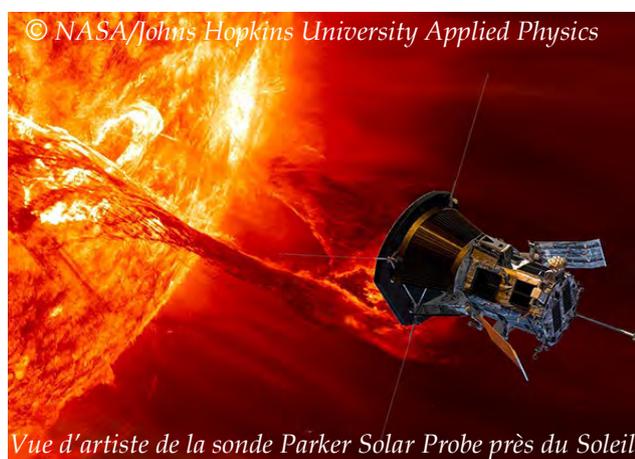
Les pommes d'or du Soleil

*And pluck till time and times are done
The silver apples of the moon,
The golden apples of the sun.* (W. B. Yeats, 1899)

Tiré d'un poème de Yeats, c'est le titre d'une nouvelle d'Arthur Clarke publiée en 1952, qui met en scène les passagers d'un vaisseau spatial partis « cueillir » un morceau du Soleil.

« Toucher » le Soleil !

Les astronomes en rêvaient depuis le début de l'exploration spatiale. Le 24 décembre prochain, la sonde *Parker Solar Probe* - première sonde à pénétrer dans l'atmosphère externe de notre étoile - passera au plus près du Soleil, à environ 6 millions de kilomètres de sa surface visible. Avec une vitesse de 700 000 km/h, c'est aussi la sonde spatiale la plus rapide de tous les temps.



Vue d'artiste de la sonde Parker Solar Probe près du Soleil

L'humanité a exploré le système solaire et au-delà, jusqu'au milieu interstellaire proche, à plus de 24 milliards de kilomètres, grâce aux sondes Voyager, encore en activité et dont les signaux mettent plus de 22 heures à parvenir à la Terre.

Une armada de sondes a visité les planètes du système solaire et leurs environnements, ainsi que de nombreux petits corps comme les astéroïdes et les comètes. Nous avons aussi exploré le vent soufflé par le Soleil, qui baigne tout le système solaire en creusant une gigantesque bulle dans le milieu interstellaire. Mais nous n'avons encore jamais exploré la

région interne du système solaire, à l'intérieur de l'orbite de la planète Mercure.

Cette sonde *Parker Solar Probe*, qui figurait depuis cinq décennies dans les objectifs scientifiques de la NASA, est une grande prouesse technologique.

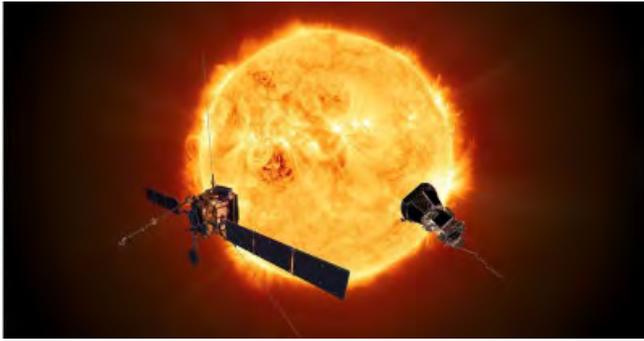
Installation du bouclier thermique de la sonde Parker Solar Probe
©NASA/Johns Hopkins APL/Ed Whitman



Lancée en 2018 par la NASA, cette sonde a la taille et la masse d'une petite voiture. À sa distance la plus proche du Soleil, le rayonnement est presque 500 fois plus intense que sur Terre, ce qui porterait la sonde à environ 1400° en l'absence de protection, un défi technologique relevé grâce à un bouclier thermique de nouvelle génération en composite de carbone de 11,5 cm d'épaisseur.

Pour réaliser une trajectoire permettant de s'approcher aussi près du Soleil, la sonde doit être très légère, c'est pourquoi elle comporte des instruments de mesure *in situ* du milieu ambiant et des antennes radio, mais ne fournit pas d'image du Soleil.

La sonde Solar Orbiter (ci-après) lancée récemment par l'agence spatiale européenne (ESA) est beaucoup plus grosse et porte à la fois des instruments de mesure à distance et *in situ*, mais elle ne s'approche pas plus près du Soleil qu'un tiers de la distance Terre-Soleil.



Vue d'artiste des sondes Solar Orbiter et Parker Solar Probe devant le Soleil - © ESA / ATG medialab - Parker Solar Probe - NASA / Johns Hopkins APL

Le laboratoire LESIA, basé à l'observatoire de Meudon (qui appartient à l'Observatoire de Paris) fait partie des rares laboratoires français impliqués dans *Parker Solar Probe* et a fabriqué à Meudon l'instrument « ondes » de *Solar Orbiter*.

Le but de *Parker Solar Probe* ? Explorer *in situ* l'atmosphère du soleil, source du vent solaire,

ce plasma d'électrons et de protons qui baigne tout le système solaire.

Pourquoi explorer *in situ* l'atmosphère du Soleil ?

Le Soleil n'émet pas seulement du rayonnement électromagnétique, dont fait partie la lumière qui a permis à la vie d'émerger sur Terre. En plus de ce vent de photons, qui pousse aussi les voiles solaires, le Soleil éjecte une autre sorte de vent - un plasma de protons et d'électrons qui se déplace à plus de 400 kilomètres par seconde et interagit avec l'environnement des planètes.

Comprendre comment ce vent est généré est un des problèmes auquel se heurtent les astronomes depuis des décennies. La clé réside dans l'atmosphère externe du Soleil, sa couronne - ainsi nommée d'après son aspect observé pendant les éclipses - un plasma à plus d'un million de degrés, une température difficile à comprendre car la surface visible du Soleil ne dépasse pas 6 000 °.



Image d'une éjection de matière lors d'une l'éruption solaire © Solar Orbiter/EUI team ESA&NASA

Ce plasma est en constante activité, et il est baigné par un champ magnétique dont les perturbations produisent de gigantesques éruptions, comme celle photographiée ci-contre par *Solar Orbiter* en rayonnement ultra-violet extrême.

Le champ magnétique terrestre nous en protège partiellement, mais les éruptions violentes atteignant la Terre peuvent perturber considérablement les réseaux électriques et les télécommunications. Cela s'est produit plusieurs fois et pourrait même déstabiliser notre technologie.

L'interaction avec notre atmosphère produit aussi les aurores polaires, près des pôles magnétiques terrestres. Nous en observons cette année à nos latitudes, car nous arrivons bientôt au maximum d'activité solaire, qui se produit tous les 11 ans et celui-ci s'avère particulièrement intense, avec de fréquentes éruptions.

Aurore vue le 11 mai 2024 à Meudon, entre les immeubles, avec une pollution lumineuse un peu réduite car la ville éteint les lumières la nuit. ©Miguel Montargès

Si les éruptions de mai dernier à l'origine de ces aurores exceptionnelles n'ont pas produit de dégâts conséquents, c'est en partie parce que leur prédiction a permis aux opérateurs de limiter les dégâts.

Mais ces prédictions - la « météorologie de l'espace » - nécessitent de bien comprendre notre étoile, sa couronne et son vent, ce qui requiert des observations détaillées.



L'observation du Soleil à Meudon a commencé dès la fondation de l'Observatoire par Jules Janssen, comme « observatoire d'astronomie physique » pour suppléer à l'Observatoire de Paris qui se concentrait sur la mécanique céleste. Dès que le site de Meudon fut choisi, Janssen s'installa dans les communs du Château et disposa dans le parc ses lunettes de photographie solaire¹.



Lunette solaire de Janssen à Meudon à la fin du XIXe siècle © Observatoire de Paris



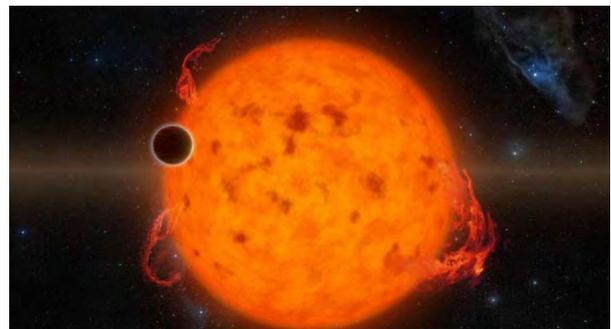
Photo Isabelle Bualé © Observatoire de Paris

La photo récente ci-contre montre le coelostat, situé dans le parc de l'Observatoire (on aperçoit la Grande Coupole derrière). Cet instrument envoie, par un jeu de deux miroirs, le rayonnement solaire dans un spectrohéliographe qui sépare les différentes longueurs d'onde afin d'obtenir des images monochromatiques du Soleil. Ces observations sont effectuées régulièrement, ce qui permet à l'Observatoire de posséder la collection d'observations solaires la plus complète au monde, couvrant plus d'un siècle.

Le Soleil est une étoile presque ordinaire ...

Seule étoile que nous pouvons observer avec autant de détails, le Soleil est un laboratoire pour comprendre les étoiles. Notre galaxie en contient plus de 100 milliards et beaucoup d'entre elles devraient posséder au moins une planète², dont certaines pourraient offrir des conditions permettant la vie.

Les étoiles les plus répandues dans l'univers semblent être les naines rouges, plus petites et plus froides que le Soleil, de très longue durée de vie et susceptibles d'avoir des planètes rocheuses de la taille de la Terre. Mais ces petites étoiles froides sont sujettes à des éruptions violentes qui soumettent leurs planètes à des conditions très sévères, pouvant même détruire leur atmosphère, car elles doivent être très près de l'étoile afin que leur température soit suffisante pour permettre l'existence d'eau liquide propice à la vie.



Vue d'artiste d'une exoplanète en orbite autour d'une étoile naine rouge avec de fortes éruptions ©NASA/JPL-Caltech

La découverte de sept planètes de ce type autour de l'étoile *Trappist-1* à seulement 39 années-lumière³ de la Terre a suscité un grand intérêt car plusieurs d'entre elles pourraient posséder de l'eau liquide permettant la vie. Des observations du télescope spatial infrarouge *James-Webb* lancé fin 2021 ont montré qu'une de ces planètes n'a pas d'atmosphère, mais d'autres observations de ce système planétaire sont en cours et sont attendues avec beaucoup d'intérêt.

Nicole Meyer-Vernet

¹ *Un globe-trotter de la physique céleste*, Françoise Launay (Vuibert, Observatoire de Paris, 2008). *À la poursuite du Soleil, de Jules Janssen à nos jours*, Jean-Marie Malherbe (Observatoire de Paris, 2024, hal-04412324).

² Près de 6 000 exoplanètes ont été découvertes à ce jour dans notre galaxie <https://exoplanet.eu/home/>.

³ Une année-lumière correspond à environ à 9 500 milliards de kilomètres.

Regards sur...

Quand les hamburgers et les sodas sont plus captivants qu'une perspective datant de plusieurs siècles



L'État, en liaison avec le CSSM, a engagé un vaste programme de restauration du Domaine national de Meudon. Sa Grande Perspective Nord, classée, appelée aussi avenue du Château, a donc pu retrouver une nouvelle jeunesse. Le Département, toujours en collaboration avec le CSSM, a ensuite entrepris de lourds travaux à son entrée, sur le carrefour Leclerc et l'avenue Galliéni pour, notamment, offrir une vue majestueuse sur la Grande Perspective. Notons au passage que cette avenue Gallieni n'a malheureusement été ni resituée dans son prolongement naturel et historique qui est l'avenue du Château, datant du XVIIe siècle, ni harmonisée avec celle-ci.

Malgré tous ces coûteux travaux successifs, la beauté et le caractère unique de ces témoignages historiques ne semblent pas intéresser vraiment nos esthètes municipaux. Sur l'avenue Galliéni, en toute proximité de l'avenue du Château, ils ont préféré l'art éphémère à l'art séculaire. En effet, ils ont choisi les installations publicitaires modernes¹, dont les images renouvelables de sodas et de sauces de hamburgers cachent l'art durable et permanent d'un lien exceptionnel avec la nation.

Qui enlèvera ces publicités qui rejettent notre héritage comme une fade vieilleries ?

À Meudon, c'est Sauce Hamburger contre Grande Perspective Royale : nos esthètes municipaux, fatigués de vivre dans une ville trop historique à leurs yeux, ont répondu ici sur leur manière de valoriser notre espace public². Ils punissent les résidents et pénalisent les visiteurs.

Jean-Michel Lebreton

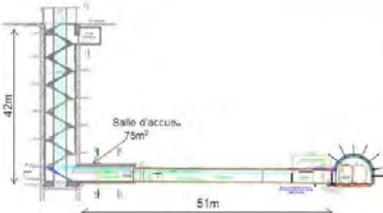
¹ Les photos montrent que les publicités sur mobilier urbain sont situées dans le champ de visibilité du site patrimonial de l'avenue du Château

² Le Bulletin du CSSM, n° 166 (mars 2024), avait déjà constaté les ravages du Maître meudonnais de la laideur sur la place du 15 mai 1945.

La sortie de secours du tunnel du RER-C

L'intervention du CSSM a permis d'éviter que la sortie de secours du tunnel du RER-C se fasse dans un abri que la SNCF avait positionné dans l'emprise de la Grande Perspective au niveau des terrains de sport de Trivaux.

SORTIE MEUDON



Côté Meudon, un puits d'évacuation de 40 mètres de profondeur, abritant un ascenseur sera réalisé.

La sortie de ce puits se fera via un édicule de 8,40m x 6,60m de 4 m de haut.
Compte tenu de la sensibilité patrimoniale du secteur, des échanges avec l'ABF ont eu lieu pour l'intégration optimale de l'édicule.



Edicule de sortie: 50m²

Projet SNCF

S'il avait été réalisé, cet édicule de sortie serait resté définitivement au milieu de la Grande Perspective. À la suite à notre intervention auprès de la SNCF, celle-ci a accepté de modifier son projet pour que rien ne soit réalisé hors-sol.

Désormais le projet est achevé. Les promeneurs qui empruntent le cheminement ouvert récemment entre le parterre de l'Orangerie et le cimetière de Trivaux passent à côté de cette plaque d'acier.

Ils ne se doutent pas qu'elle peut s'ouvrir automatiquement pour donner accès à un ascenseur et à un escalier rejoignant le tunnel du RER-C, 40 m plus bas.



Jean-Baptiste Delaporte

Le billet d'humeur d'Honoré de Meudon¹

Nous n'irons plus au bois... ??

Promeneur assidu dans nos forêts d'Île-de-France et plus spécialement dans celle de Meudon et ses environs, je ne suis pas sans remarquer une évolution dans leur entretien et leur gestion par l'Office National chargé de cette mission : coupes rases, coupes d'éclaircissement, élargissement des chemins d'exploitation pour le passage d'engins mécanisés de gros gabarit, d'une part ; empiètements progressifs pour des zones à urbaniser, des voies à tracer, du matériel à entreposer, d'autre part.

Ces explications techniques sont avancées pour justifier un recul des zones forestières existantes. L'usager que je suis, au même titre que les milliers de franciliens, ne peut s'empêcher de s'indigner, de vitupérer *in petto* et d'envier la sérénité d'un promeneur solitaire d'antan, ses rêveries ou de se remémorer les incantations de Ronsard aux bûcherons de la forêt de Tronçais. Reviennent alors en ma mémoire les comptines de mon enfance : « nous n'irons plus au bois... ».

Serons-nous toujours condamnés à subir les diktats de ceux qui prétendent régenter notre cadre de vie et, sous couleur de pseudo-nécessités urbaines ou sociales, rognent sans vergogne sur notre proche environnement jusqu'alors sauvegardé par la sagesse des générations antérieures ?

Mon indignation vient de s'accroître à l'annonce en fanfare d'un récent projet d'urbanisation massive de la zone dite de l'ONERA, au prétexte d'un nécessaire et incontestable besoin de nouveaux logements sociaux, qu'il eut été loisible de satisfaire différemment sans amputer l'identité d'un domaine issu du passé historique local et jusqu'alors préservé pour l'essentiel par une présence industrielle et de recherche respectueuse de son passé et de sa spécificité. Ce vaste espace aménagé au siècle dernier aux portes de la ville sur les vestiges de l'ancien domaine et destiné à être prochainement libéré pourrait, tout en conservant et valorisant ses traces mémorielles et en reconstituant les perspectives d'antan, être réaménagé et redessiné pour sa majeure partie en un parc urbain déjà joliment arboré et dont toute la population meudonnaise, et particulièrement nos jeunes et nos anciens, pourrait bénéficier. Il pourrait accueillir aussi des équipements culturels, sportifs et d'animation complémentaires de ceux actuels, qui s'avèrent insuffisants pour une ville dont le renouvellement, le rajeunissement et les besoins de ses habitants exigent que soient satisfaites leurs aspirations légitimes. Mieux vaut la qualité de vie de nos contemporains que la bénédiction donnée par les pouvoirs publics à l'appétit inassouvi des spéculateurs fonciers et à l'accroissement des profits des investisseurs immobiliers.

Le simulacre de concertation récemment organisé ne semble pas avoir convaincu grand monde.

Messieurs nos administrateurs et dirigeants il est encore temps de revoir la copie. Écoutez la voix du bon sens et de la raison.

¹ alias de Bernard Chemin

Bienvenue aux Touristes

LE SYNDICAT D'INITIATIVE s'est attaché à réunir dans ce Guide Officiel tout ce qui peut intéresser le Touriste : Notes Historiques, Itinéraires vers la Ville et la Forêt, Établissements et Sites à visiter, Renseignements Administratifs et Commerciaux, Moyens de Communication. Les visiteurs trouveront également aux bureaux de renseignements près des gares et au bureau central du Syndicat toutes les publications officielles concernant Meudon-Bellevue et la région.

Quiconque aime le pittoresque et ne cherche pas à brûler les étapes doit connaître Meudon :

- **Sa Terrasse** d'où l'on découvre un panorama unique sur Paris ;
- **Sa Forêt** aux frondaisons magnifiques.

Riche en souvenirs du passé que vous prendrez plaisir à découvrir, Meudon est aussi un centre scientifique où vous pourrez visiter :

- **L'Observatoire d'Astronomie Physique** (le Jeudi de 14 à 16 h.),
- **La Station de Chimie Végétale,**
- **L'Établissement Central d'Aérostation Militaire de Chalais-Meudon,**
- **L'Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions** (le Jeudi de 14 à 16 h).

Il semble que dans ce coin charmant de l'Ile-de-France, les savants se soient donnés rendez-vous dans le calme d'une nature belle et séduisante.

À quelques minutes de Paris, merveilleusement desservi par trois lignes du réseau de l'État, Meudon est devenu un centre de tourisme dont vous apprécierez tout le charme.

De nombreux Hôtels-Restaurants-Pensions de Famille vous réserveront un accueil empressé. En Ville comme en Forêt, vous aurez la certitude de trouver au pays de Rabelais « Bon gîte et bonne table ». Et, si vous aimez vivre dans le calme, loin des bruits de la grande Ville, n'oubliez pas que Meudon vous offre un séjour agréable vers le Val-Fleury verdoyant, parsemé de villas claires ou vers Bellevue à l'orée de la Forêt où vous trouverez un lieu de villégiature paisible et coquet.

V. DOIZY, Président du Syndicat d'initiative de Meudon-Bellevue

Extrait d'un Bulletin du « Syndicat d'initiative de Meudon Bellevue »



Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site web : www.sauvegardesitemeudon.com

Courriel : sitesdemeudon@gmail.com

Directeur de la publication : Christian Mitjavile

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Impression : PRD

Dépôt légal : septembre 2024 - N° ISSN 1147-1476

Adhésion sur le site ou par courrier



À renvoyer à : CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Chèque de 25 € (adhérent) ou 30 € ou plus (bienfaiteur) à l'ordre du CSSM